

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 26

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Georges LOMBARD.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, *vice-présidents* ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, *secrétaires* ; Yvon Coudé du Foresto, *rapporteur général* ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : **646** et annexes, **681** (tomes I à III et annexe 30), **685** (tome V), **686** (tome XIX) et in-8° **52**.

Sénat : **38** (1973-1974).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
CHAPITRE I^{er}. — Aperçu sur la situation économique et sociale des différents territoires	9
CHAPITRE II. — Examen des crédits inscrits au titre des Territoires d'Outre-Mer	33
A. — Les dépenses ordinaires	33
B. — Les dépenses en capital	40
Observations de la Commission des Finances	47
Annexes	49

« Pour nous, il est impossible que nous ayons de règles dans nos finances, parce que nous savons toujours que nous ferons quelque chose, et jamais ce que nous ferons. »

MONTESQUIEU

L'Esprit des lois (XIII, 15).

Mesdames, Messieurs,

Dispersés à travers le monde, dissemblables en raison de leur situation géographique, de leur climat, de leurs populations, les Territoires d'Outre-Mer présentent toutefois des traits communs : ceux des pays en voie de développement. Des problèmes d'ordre économique et social à peu près identiques sont à résoudre, mais l'urgence et la profondeur des réformes à entreprendre sont diverses. Seule, la Nouvelle-Calédonie, par suite de l'expansion accélérée de son industrie minière et métallurgique, offre l'aspect d'un pays bien engagé sur la voie du « décollage » économique.

Elément de répartition des ressources, le budget général — et notamment celui des Territoires d'Outre-Mer — doit permettre à ces régions de bénéficier de la solidarité nationale, mais les effets des concours budgétaires sont eux-mêmes très différents suivant que ces crédits sont utilisés dans un territoire possédant des ressources locales relativement importantes ou dans un pays à peu près démuné de tout.

En fait, ces territoires français — partie intégrante de la communauté nationale — ne sauraient être laissés dans un état de dénuement et de pauvreté indignes de la France. Les montants et la nature des concours, inscrits au budget 1974, doivent témoigner de notre solidarité.

C'est dire l'importance de ces crédits dans l'économie de ces pays d'Outre-Mer dont ils doivent contribuer à maintenir le développement, notamment en assurant un relèvement du niveau de vie des populations et en comblant le retard constaté entre leur situation économique et sociale et celle de la Métropole.

*

* *

Comparé à celui de 1973, le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer, pour 1974, s'élève à 387,3 millions de francs, contre 334,9 millions de francs, et se présente de la manière suivante :

	1973	1974	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Dépenses ordinaires.</i>			
Titre III. — Moyens des services....	91,8	101,6	+ 9,8
Titre IV. — Interventions publiques.	138,1	160,7	+ 22,6
Total	229,9	262,3	+ 32,4
<i>Dépenses en capital.</i>			
Crédits de paiement.....	105,0	125,0	+ 25,0
Autorisations de programme.....	108,6	127,2	+ 18,6

De cette comparaison, quelques caractéristiques générales peuvent être dégagées :

- une augmentation importante des dotations globales qui, d'une année sur l'autre, progressent de 13,8 % ;
- une majoration de 14,1 % des dépenses ordinaires ;
- une croissance substantielle des crédits de paiement de 23,8 % et des autorisations de programme de 17,1 %.

Plus satisfaisant que ceux présentés les années précédentes, ce budget demeure insuffisant pour permettre la réalisation à un niveau acceptable des objectifs du VI^e Plan.

1° LA GESTION

Le montant des dépenses ordinaires traduit une progression des crédits de 32,4 millions de francs d'une année sur l'autre, dont :

- 9,8 millions de francs au titre des moyens des services (plus de 7 millions de francs sont destinés aux seuls ajustements de rémunération de personnels) ;

- 22,6 millions de francs pour les interventions publiques (dont plus de 20 millions de francs pour les subventions aux budgets locaux).

2° LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses en capital en 1974 seront de 125 millions de francs contre 105 millions de francs en 1973 pour les crédits de paiement. Cette augmentation relativement importante est nécessaire pour honorer les paiements consécutifs aux autorisations de programme accordées les deux dernières années.

En revanche, les autorisations de programme augmentent faiblement cette année, de l'ordre de 17,1 %, en passant de 108,6 millions de francs à 127,2 millions de francs.

Mais compte tenu du retard accumulé par ces territoires par rapport à la Métropole, cette croissance des crédits n'est pas susceptible de pallier les insuffisances de développement de ces pays.

Il faut, il est vrai noter que le budget proprement dit des Territoires d'Outre-Mer qui représentait, en 1973, 26,8 % de l'effort financier de la Métropole dans ces territoires correspondra en 1974 à 25,8 % de cet ensemble, aussi n'est-il pas possible, en tenant compte des seules dotations inscrites dans ce budget, de juger des options gouvernementales pour ces pays en 1974.

A cet effet, il nous a paru indispensable de rappeler dans le tableau ci-après les diverses dotations budgétaires qui seront réservées l'an prochain aux Territoires d'Outre-Mer.

Récapitulation générale des crédits affectés aux Territoires d'Outre-Mer (1973-1974).

	1973			1974		
	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.	Gestion des services.	Crédits affectés.	Total.
	(En millions de francs.)					
I. — Dépenses civiles.						
Affaires culturelles.....	»	0,838	0,838	»	0,281	0,281
Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme.....	0,316	5,901	6,217	0,330	5,329	5,659
Anciens combattants.....	»	11,236	11,236	»	11,300	11,300
Economie et finances :						
I. — Charges communes.....	»	68,000	68,000	»	78,000	78,000
II. — Services financiers.....	»	24,143	24,143	»	26,241	26,241
Education nationale.....	»	145,670	145,670	»	159,595	159,595
Intérieur	»	2,340	2,340	»	2,064	2,064
Justice	»	13,264	13,264	»	17,380	17,380
Services du Premier Ministre :						
I. — Services généraux.....	0,065	0,212	0,277	0,068	0,226	0,294
II. — Jeunesse, sports et loisirs...	»	10,263	10,263	»	11,488	11,488
Territoires d'Outre-Mer.....	12,353	311,809	324,162	13,057	362,027	375,084
Transports :						
III. — Aviation civile.....	1,929	72,495	74,424	2,177	66,237	68,414
IV. — Marine marchande.....	»	4,445	4,445	»	3,800	3,800
Travail et santé publique :						
II. — Travail, emploi et population	»	2,240	2,240	»	1,780	1,780
III. — Santé publique et Sécurité sociale	»	16,346	16,346	»	16,346	16,346
Postes et Télécommunications.....	0,379	24,689	25,068	0,409	19,207	19,616
Totaux (I).....	15,042	713,891	728,933	16,041	781,301	797,342
II. — Dépenses militaires.						
Armées :						
Section commune.....	»	46,453	46,453	»	44,918	44,918
Section Air.....	»	88,731	88,731	»	104,001	104,001
Section Forces terrestres.....	»	191,162	191,162	»	198,530	198,530
Section Marine.....	»	178,710	178,710	»	227,909	227,909
Section Gendarmerie.....	»	66,909	66,909	»	74,360	74,360
Totaux (II).....	»	571,965	571,965	»	649,718	649,718
Totaux généraux.....	15,042	1.285,856	1.300,898	16,041	1.431,019	1.447,060

La lecture de ces données permet de constater :

— que la métropole consacrera aux Territoires d'Outre-Mer 1.447 millions de francs en 1974 contre 1.300 en 1973, soit une progression de crédits de 147 millions de francs correspondant à un pourcentage de 11,3 % contre 12,2 % l'année dernière ;

— que les dépenses civiles (797 millions de francs contre 729 millions de francs) sont majorées de 68 millions de francs (+ 9,3 % contre 16 % l'année dernière) ; elles représentent 55 % de l'ensemble contre 56 % en 1973 ;

— que les dépenses militaires s'accroissent de 78 millions de francs (+ 13,8 % contre 7,8 % l'année dernière).

Les dotations mises à la disposition des Territoires d'Outre-Mer peuvent paraître satisfaisantes pour cette année. L'effort global en matière civile demeure cependant insuffisant. Les dépenses de cette nature ne progressent que de 9,3 % contre 13,8 % pour les dépenses militaires et 12,4 % pour l'ensemble du budget. Cette augmentation paraît d'autant plus faible, que compte tenu de l'évolution des conditions économiques, elle est réduite à une progression en francs constants de l'ordre de 2 à 3 %.

Cette politique d'alternance dans l'effort budgétaire, tantôt sur les dépenses militaires, tantôt sur les dépenses civiles conduit à observer dans les T. O. M., un taux de réalisation du VI^e Plan pour les trois premières années en francs constants de 43,6 %. On doit s'interroger sur le sens et l'avenir de cet effort, lorsqu'on observe la faiblesse relative de la progression moyenne des dépenses et la solution de continuité qui apparaît d'une année sur l'autre.

Aussi, avant d'examiner en détail les dotations budgétaires consacrées aux Territoires d'Outre-Mer, au titre du Ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer, il est nécessaire de donner un bref aperçu de la situation économique de ces territoires.

*

* *

CHAPITRE PREMIER

APERÇU SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES DIFFERENTS TERRITOIRES

La Polynésie française.

Constituée de plus de 120 îles dispersées sur une surface comparable à celle de l'Europe, la Polynésie connaît les difficultés d'un pays dont le développement des équipements collectifs et surtout productifs ne suit pas une demande d'emploi sans cesse croissante liée à une expansion démographique supérieure à 3 % l'an.

a) LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Alors qu'au début de ce siècle l'extinction des peuples polynésiens était considérée comme un phénomène inéluctable, cette menace est aujourd'hui complètement écartée. Ce territoire connaît même une expansion démographique qui va poser des problèmes importants dans un avenir proche.

Peuplée de 55.400 habitants en 1946, la Polynésie française comptait en 1972 une population totale de 119.200 personnes. Durant la période 1959-1963, le taux d'accroissement naturel moyen a été de 33,5 % par an (il a même atteint le niveau de 39,2 % en 1967). Avec ce taux, qui est l'un des plus élevés du monde, la population peut doubler en vingt et un ans.

Un tel développement démographique va dans les années à venir poser des problèmes importants dans les domaines des équipements scolaire, sociétaire et public en général, de l'emploi et du logement.

En outre l'évolution de la population paraît ne pas obéir aux lois fondamentales de la démographie. L'élévation rapide et importante du niveau de vie n'a pas eu pour corollaire une baisse de la natalité mais plutôt l'exacerbation de celle-ci.

A l'instar de la politique suivie dans les Départements d'Outre-Mer, il paraît indispensable de mettre en œuvre rapidement les moyens nécessaires à un contrôle des naissances.

Le contexte sociologique dans lequel vit la population polynésienne rend difficile l'application d'une telle politique. Elle doit recueillir le consensus le plus large possible, d'une part, de l'église catholique dont l'influence est très importante notamment dans les îles Marquises et, d'autre part, de la population tout entière pour lutter contre une sexualité quelque peu débordante et faire disparaître le mythe de la femme polynésienne dispensatrice généreuse de ses charmes.

b) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les perspectives démographiques évoquées précédemment invitent les autorités à se préoccuper dès à présent du problème de l'emploi. La création de 1.500 à 2.000 emplois se révèle déjà nécessaire mais la conjoncture actuelle ne facilite guère la réalisation d'un tel objectif.

La création et le développement du Centre d'expérimentation du Pacifique (C. E. P.) ont donné un élan essentiel au développement économique de ce territoire. Le produit intérieur brut qui s'élevait à 730 millions de francs en 1965 a atteint le niveau de 1.180 millions de francs en 1970, soit une progression moyenne de 10 % par an. Le revenu par habitant a pu atteindre ainsi 2.000 dollars.

En outre, la présence du C. E. P., du fait des revenus distribués notamment, a entraîné la création de nombreuses entreprises industrielles, commerciales et de service, et donc de nombreux emplois.

Mais la réduction des activités du Centre implique que de nouvelles activités prennent le relais afin de maintenir et d'améliorer le niveau de vie actuelle. Cependant, elles ne sont pas suffisantes pour dispenser les pouvoirs publics d'accroître l'effort de solidarité nationale.

1° *Le tourisme.*

Le Territoire a adopté un code des investissements qui assure des avantages fiscaux aux investisseurs. En outre, le régime des primes à l'équipement hôtelier a été étendu aux Territoires d'Outre-Mer : 3,6 millions de francs ont été accordés à ce titre pour 1973. La Caisse centrale de coopération économique, par ses prêts apporte un concours important aux investisseurs français et étrangers.

La capacité hôtelière en 1967 était de 722 chambres. Elle a été portée à 1.209 cinq ans plus tard, soit une augmentation de plus de 65 %. Plusieurs projets de construction ou d'extension d'hôtels ont été élaborés. Certains ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. La mise en service de nouvelles unités hôtelières est prévue dans le courant des années 1973 et 1974. La capacité hôtelière de la Polynésie doit s'accroître de 879 chambres, ce qui porterait à 2.068 le nombre de chambres.

Il faut mentionner parmi les grandes réalisations en cours, la construction de l'hôtel Travelodge de 200 chambres, dont l'ouverture est prévue pour le mois de mars 1974. Au-delà de l'horizon 1975, plusieurs projets sont en cours d'élaboration.

Dans le même temps, le nombre de touristes de séjour passait de 23.570 en 1967 pour atteindre un total de 69.640 en 1972, soit une progression de près de 30 % par an ; durant la même période, le nombre de touristes de croisières demeurait stable : 35.000 à 40.000 chaque année.

La clientèle américaine venue des Etats-Unis est la plus importante ; elle représente 70,89 % du nombre des entrées, l'Amérique du Sud un peu moins de 3 %, les divers pays du Pacifique (Australie, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines) environ 8 %, l'Europe (France, Allemagne, Angleterre, Italie, Suisse, Pays-Bas) 18 %. Les touristes français viennent en tête des pays européens grâce au Club Méditerranée et à l'effort promotionnel qu'il accomplit par sa formule du « tout compris ». On peut espérer, pour l'avenir, une augmentation du nombre des touristes venant d'Europe.

Ces perspectives encourageantes présentent des probabilités de réalisation d'autant plus grandes que depuis le début de 1973, la Compagnie nationale Air France offre des tarifs plus bas pour relier la France aux Territoires d'Outre-Mer (annexe n° 1).

2° *Le secteur primaire.*

L'agriculture, quelque peu délaissée jusque là est considérée dans le VI^e Plan, comme un des secteurs importants devant bénéficier d'un effort particulier, le but étant de permettre au territoire de réduire l'importation de certains produits végétaux et animaux.

La production du coprah s'est stabilisée à 18.000 tonnes par an. L'instabilité des cours n'incite pas à développer cette production que seule une subvention chaque année plus importante maintient au niveau actuel. *Une meilleure introduction de ce produit sur le marché européen et l'intervention du F. E. D. paraissent être les seuls moyens de maintenir de façon durable cette culture, et d'offrir au producteur un niveau de rémunération satisfaisant.*

3° *Les ressources marines.*

Les ressources marines sont de deux ordres. D'une part, un secteur traditionnel mais dont les possibilités de développement sont importantes : la pêche ; d'autre part, un secteur riche de promesses : l'exploitation des ressources minérales des fonds marins.

Véritable « grenier à thons », la Polynésie n'a été exploitée industriellement que par les armements nippons et coréens.

La Société tahitienne de pêche (SOTAP) qui regroupe les intérêts du territoire, de la Société des Entrepôts et Transports frigorifiques polynésiens et des sociétés américaines Starkist Foods Inc et Bumble Bee Seafoods, a effectué en 1972 une campagne expérimentale de pêche dans les eaux polynésiennes à l'aide d'une unité de la flottille locale de pêche, et avec le concours technique de pêcheurs hawaïens.

Au cours de cette campagne, seule la pêche à l'appât vivant a donné des résultats tangibles. Les taux de rentabilité de pêche sont intéressants. La technique paraît adaptée à la main-d'œuvre locale.

Une seconde campagne d'une durée de cinq mois a été réalisée récemment au moyen d'une unité de pêche très moderne qui a été mise à la disposition de la SOTAP par ses actionnaires américains.

Les résultats de cette campagne qui avait pour but d'évaluer le stock d'appât vivant des eaux polynésiennes ne sont pas actuellement disponibles.

Par ailleurs, la Société américaine Vancamp Sea Foods, principal concurrent des sociétés américaines actionnaires de la SOTAP, a

manifesté récemment son désir d'utiliser le territoire comme base de pêche et d'y développer la pêche industrielle.

Dans le domaine de l'exploitation des gisements de modules polymétalliques, les travaux en cours entrepris par le C. N. E. X. O. ont pour but de procéder à une évaluation de la richesse des fonds locaux. Des entreprises japonaises et américaines procèdent déjà à des essais d'exploitation. Bien que la rentabilité de celle-ci paraisse encore aléatoire actuellement, il est important que nous développiions notre effort dans ce domaine pour être « opérationnels » lorsque l'évolution des cours des matières premières métalliques rendra concurrentielle l'exploitation du fond des mers.

En outre, il importe dès maintenant de prendre les mesures nécessaires pour étendre les eaux territoriales à 250 miles et toutes dispositions conservatoires jugées utiles pour pouvoir participer dans les meilleures conditions à la prochaine négociation internationale relative au droit de la mer.

La Polynésie est cependant obligée d'attendre de l'extérieur des ressources indispensables à son développement. La Métropole doit lui apporter l'essentiel. Mais, compte tenu du volume de ses charges, elle ne peut satisfaire tous les besoins ; aussi les investissements étrangers pourraient être autorisés pour permettre la mise en valeur de ces ressources naturelles abondantes.

L'Etat a accru dans ce territoire sa participation à l'effort de solidarité permettant ainsi globalement, à la population du territoire, de maintenir et même de voir améliorer son niveau et son genre de vie.

L'étatisation de la fonction publique polynésienne en 1966 représente pour la métropole une contribution de 23 millions de francs en 1973. Depuis 1962, l'enseignement secondaire et technique a également été pris en charge par le Ministère de l'Education nationale et 12 millions sont prévus en 1974 pour l'extension, à la Polynésie, de l'aide à l'enseignement privé du premier degré.

La Nouvelle-Calédonie.

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie traverse une grave crise liée à la conjoncture défavorable de l'industrie du nickel, son unique richesse dont les perspectives de développement ont provoqué l'abandon des autres formes d'activité et attiré une forte main-d'œuvre réduite partiellement au chômage.

a) LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Depuis 1956, la population a presque doublé : le territoire compte 125.000 habitants en 1972. Cet accroissement s'est réalisé à des rythmes différents selon les époques : 4 % l'an de 1956 à 1963, 3,4 % de 1963 à 1969.

De mars 1969 à la fin de l'année 1971, l'accroissement total de la population calédonienne a été de 20.494 unités en 34 mois. L'apport naturel sur cette période, a été de 8.017 unités contre 12.477 pour l'apport des migrations.

Le taux d'accroissement naturel, au cours des trois dernières années, a varié de 25,4 pour 1.000 en 1969, à 26,3 et 26,2 pour 1.000 en 1970 et 1971, les taux des années précédentes se situent approximativement au même niveau.

Le facteur essentiel de l'évolution démographique de ces trois dernières années a donc été l'immigration en provenance notamment des autres territoires du Pacifique.

La population, qui s'élève à 125.000 habitants, se compose de 53.000 Européens, 52.300 Malaisiens, 19.700 Tahitiens et Wallisiens et quelques centaines d'habitants d'origines diverses. Près de la moitié de cette population (55.000 personnes) réside à Nouméa.

b) LA SITUATION ÉCONOMIQUE

La population locale attirée par les hauts salaires de l'industrie du nickel a abandonné peu à peu le secteur agricole. Les cultures vivrières ne suffisent plus aux besoins. Les exportations de coprah et de café sont faibles. La production de viande baisse d'année en année, ce qui fait augmenter au moins d'autant les importations de même nature.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Nombre de bêtes abattues.....	19.300	14.600	18.700	15.300	16.500	13.800
Poids de viande (tonnes).....	3.100	2.500	3.000	2.400	2.600	2.200
Importations de viandes (tonnes).	200	400	800	1.400	1.400	1.700

L'évolution des autres activités subissent, elles aussi, les effets du développement rapide, voire anarchique, de l'industrie du nickel.

Les secteurs des transports, commerce et services sont importants, voire hypertrophiés pour certains ; ils emploient 16.000 salariés, soit autant que le secteur « industrie, mines et travaux publics » sans compter les travailleurs indépendants.

L'évolution des prix, le sous-développement des équipements touristiques et de loisirs ainsi que l'insuffisance de l'infrastructure routière découragent la venue d'une clientèle principalement australienne et néo-zélandaise à venir séjourner en Nouvelle-Calédonie. A noter que la mise en service de l'extension de l'hôtel « Château-Royal » doit faire passer le nombre de chambres disponibles de 714 à 960.

Quelques industries secondaires se développent à proximité de Nouméa : deux brasseries, usines de boissons gazeuses, d'acétylène, une savonnerie, une briquetterie, une cimenterie, une usine de constructions industrialisées.

LE NICKEL

L'économie reste dominée par le nickel qui représente 99 % des exportations.

Actuellement, le nickel dans le monde provient essentiellement du traitement de deux types de minerais :

— les minerais sulfurés qui représentent 70 % de la consommation mais seulement 15 % des réserves mondiales connues (monde socialiste inclus). Le nickel y est inclus dans des sulfurés, le plus souvent en association avec du fer et du cuivre ;

— les minerais oxydés qui représentent 30 % de la consommation, mais 85 % des réserves mondiales. Ils proviennent de l'altération, sous un climat humide et chaud, des roches ultrabasiques et se divisent eux-mêmes en deux catégories : les minerais latéritiques et les minerais garniéritiques à plus forte teneur — exploités actuellement par la société Le Nickel — qui constituent la richesse de la Nouvelle-Calédonie.

Les futurs développements de l'industrie du nickel doivent être basés sur l'exploitation de minerais oxydés. Cela explique d'ailleurs pourquoi les sociétés productrices de nickel accroissent non seulement l'exploitation de gisements de minerais sulfurés mais intensifient leurs recherches dans les régions du globe qui possèdent des minerais oxydés.

La Nouvelle-Calédonie possède autant de réserves de minerais pauvres (43 %) que les cinq pays les plus pourvus (U. R. S. S., 19,3 %, Canada 9,3 %, Philippines 7,5 %, Cuba 4,8 % et Indonésie 3,3 %), dont le total atteint 44,3 %. Les gisements sont de deux sortes : garniérites d'une teneur en métal supérieure à 2 % et latérites d'une teneur de l'ordre de 1 % à 1,4 % et dont l'exploitation ne sera possible que grâce à la mise au point récente de nouveaux procédés de traitement (procédé de lixiviation acide ou ammoniacale).

La surproduction actuelle qui affecte le marché mondial du nickel est durement ressentie en Nouvelle-Calédonie. Elle devrait cependant se résorber dans les prochains mois. L'équilibre entre l'offre et la demande devrait être rétabli vers 1975. La consommation mondiale, qui s'établissait à 435.000 tonnes en 1970, puis 375.000 tonnes en 1971 et 400.000 tonnes en 1972, pourrait atteindre le niveau de 460.000 à la fin de 1973.

L'avenir appartiendra probablement aux minerais à faible teneur abondants en Nouvelle-Calédonie, alors que les gisements de minerais sulfurés — au Canada notamment — iront en s'amenuisant ; les réserves néo-calédoniennes devraient prendre au fil des prochaines années une importance croissante. Mais la mise en valeur des gisements pauvres sera plus coûteuse, ce qui posera le problème des prix qui sont établis en dollars. Compte tenu de l'évolution des cours de cette devise, les barèmes établis en cette monnaie, rendent malaisée la mise au point des programmes d'exploitation des latérites hors de la zone dollar.

Dans la situation actuelle, la capacité de production des mines de Nouvelle-Calédonie est de 9 millions de tonnes de minerai par an. La production en 1972, en baisse de 29 % par rapport à 1971, année médiocre, a été de 5,4 millions dont 3,3 millions de tonnes transformés sur place, le reste est exporté vers le Japon.

Production et exportation de minerai de nickel.

(En tonnes de minerai humide.)

ANNEES	PRODUCTION		EXPORTATION		TENEUR moyenne en nickel du minerai sec.
	Montant. (En millions de francs.)	Progression. (En pour- centage.)	Montant. (En millions de francs.)	Progression. (En pourcentage.)	
1966	2.775.000	7	1.087.000	22	3
1967	3.820.000	28	1.508.000	39	2,9
1968	5.303.000	39	2.456.900	63	2,8
1969	5.457.000	3	3.117.000	27	2,7
1970	7.021.000	29	3.989.000	28	2,5
1971	7.722.000	10	3.914.000	2	2,5
1972	5.450.000	29	2.164.000	45	2,5

La Société Le Nickel a doublé en trois ans sa capacité de traitement, la portant à 80.000 tonnes de métal mais n'a produit que 59.000 tonnes en 1971. La production de 1972 a atteint le niveau de 69.000 tonnes, mais celle de 1973 sera sans doute légèrement inférieure.

La médiocrité des résultats financiers enregistrés en 1972 (perte de 82 millions de francs) et prévus pour 1973 limite la capacité d'investissement de la société qui a dû réduire ses effectifs en 1972 de 4.700 à 4.100 employés. Cette situation est attribuée, au niveau des prix, à une baisse des recettes dues à la dévaluation du dollar et aux difficultés commerciales dues à la stagnation du

marché international. Le régime fiscal néo-calédonien, basé sur des droits indirects, ne permet pas de tenir compte de la conjoncture internationale comme le ferait un système d'imposition directe. Certes, des efforts de rationalisation ont été entrepris au niveau de la gestion se traduisant par une amélioration sensible de la productivité. Cependant, compte tenu de l'amenuisement de l'auto-financement et de l'augmentation des dépenses de stockage et d'investissement, les frais financiers deviennent plus importants.

La dégradation du marché du nickel a eu des effets directs sur l'emploi dans l'ensemble du territoire.

De 1969 à 1971, période de développement exceptionnel, 15.000 emplois nouveaux avaient été créés, provoquant un fort courant d'immigration. L'année 1972 a marqué un plafonnement et le secteur mine-métallurgie a perdu environ 800 emplois. Les secteurs du bâtiment et du commerce ont pu absorber une partie de cette main-d'œuvre grâce au développement de travaux publics, mais des départs de travailleurs wallisiens et tahitiens étaient enregistrés. Les premiers mois de 1973 ont été plus inquiétants. Au cours du premier semestre, plus de 700 emplois ont été supprimés. Le solde migratoire s'est inversé et le reflux est très net depuis le mois d'avril : plus de 1.000 personnes par mois. Néanmoins, on compte actuellement une offre d'emploi pour quatre demandes.

Dans cette conjoncture difficile, les projets d'installation de nouvelles sociétés métallurgiques et l'exploitation de nouveaux gisements de nickel évoluent sans se concrétiser. Actuellement, la situation peut être analysée ainsi :

— dans le Nord, sur les gisements des garniérites, les projets Somecal (association du groupe Patino et de la société Le Nickel) et Sommeni (association du groupe Patino, par l'intermédiaire de sa filiale Cofremmi, avec le groupe français Pechiney-Ugine-Kuhlmann et la Société suédoise Grandes) ont été abandonnés. Depuis, la Cofremmi s'oriente seule vers une réalisation du projet en plusieurs étapes avec un objectif initial de production de 18.000 tonnes de métal par an. Pechiney apporterait son assistance technique.

Ce projet a été adopté au début du mois de novembre 1973 par l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie. Les premiers travaux devraient commencer dans les prochains mois après mise au point du plan de financement dont le montant s'élève à 600 millions de francs. Afin d'obtenir un régime fiscal compa-

nable à celui auquel sont soumises les sociétés françaises, des avantages fiscaux ont été consentis : exonérations de 60 % sur les droits de sortie du métal dans une première phase, de 40 % dans une seconde et de 20 % dans l'ultime période.

— *dans le Sud* du territoire, le grand projet d'exploitation des latérites de Cofimpac a été abandonné. Deux projets concurrents lui ont succédé :

- le groupe international Nickel of Canada (I.N.C.O.) propose la construction d'une usine de 20.000 tonnes de capacité de production annuelle de métal pur pour la fin de 1977. La production pourrait atteindre 50.000 puis 100.000 tonnes ultérieurement ;
- la Société nationale des pétroles d'Aquitaine associée à la Compagnie américaine Freeport Mineral propose également une usine d'une capacité de 22.000 tonnes pour 1977.

Ces deux projets sont basés sur l'exploitation des gisements latéritiques de la région de Goro, dont l'emplacement et le traitement ont déjà été étudiés par la Cofimpac et qui appartiennent au domaine du Bureau de recherches géologiques et minières.

Enfin, un troisième groupement est intéressé par les gisements du Sud, voisins mais différents de ceux de Goro. Il réunit dans le groupement d'intérêt économique Penamax constitué en 1969, la société minière et métallurgique de Penarroya, du groupe Le Nickel Penarroya Mokta, et la société américaine American metal climax (AMAX). Ce groupe a procédé, en 1972, au traitement, dans une usine pilote, de plusieurs milliers de tonnes de minerais latéritiques, dans le but de mettre au point un projet concret. Ces études sont poursuivies aux Etats-Unis.

Quant aux producteurs indépendants de minerai, les « petits mineurs », exportant leur production brute vers le Japon, ils ont conclu un accord avec le groupement des fondeurs japonais qui doit leur permettre en 1973 de maintenir leurs exportations presque au même niveau (en volume) qu'en 1972 mais à des prix en baisse.

Cette situation ne laisse pas d'être préoccupante pour l'avenir du territoire et l'état de ses finances publiques. La diminution des recettes liée à la baisse de production enregistrée depuis plusieurs années et les exonérations partielles de droits de sortie accordées à Cofremmi pourraient conduire à un déséquilibre du budget du territoire à court et moyen termes. L'inscription d'une subvention d'équilibre au budget local serait alors nécessaire.

Les Nouvelles-Hébrides.

Ce territoire tire ses principales ressources de différentes productions naturelles. Des progrès ont été enregistrés sauf dans le secteur des productions végétales du fait de mauvaises conditions climatiques.

Une série de cyclones ont compromis la production du coprah, du cacao et du café. *Le coprah* constitue, en fait, la principale et souvent la seule source de revenus pour la grande majorité des habitants de l'archipel. La conjonction d'une mauvaise récolte liée aux dégâts causés aux cocoteraies et de l'effondrement des cours mondiaux a réduit de plus des deux tiers les ressources tirées de l'exportation du coprah. Celle-ci a été, en 1972, de 18.000 tonnes pour un montant total de 137 millions FNH, contre 34.000 tonnes en 1971 pour 428 millions de FNH. Le cours moyen F.O.B. est passé de 12,60 FNH le kilogramme en 1971 à 7,60 FNH en 1972. La chute des cours paraît devoir être durable : elle est liée principalement à la concurrence des produits de synthèse.

La baisse de production de cacao a été également sensible. Les dégâts causés aux cacaoyers par les cyclones et la désaffection progressive des planteurs pour une culture, dont le prix de revient est élevé, ont réduit le volume des exportations à 331 tonnes contre 566 tonnes en 1971. La perte de ressources est de moindre ampleur du fait d'une amélioration des cours d'une année sur l'autre de 18 %.

Les exportations de café demeurent très faibles. Elles ont atteint, en 1972, un volume de 71 tonnes, soit 5 millions FNH.

Des résultats plus satisfaisants sont enregistrés pour les autres productions naturelles. L'élevage continue à progresser. Grâce à des investissements importants, au développement de la vulgarisation en milieu rural et à la construction d'un abattoir avec un équipement de congélation satisfaisant aux normes internationales d'hygiène, l'élevage devrait devenir, compte tenu de la demande mondiale croissante, l'une des principales ressources de ce territoire. Il a exporté, en 1972, 672 tonnes de viande congelée valant 52 millions FNH contre 508 tonnes valant 36 millions FNH en 1971.

La pêche au thon, qui est sous le contrôle d'une société nippo-australienne, fournit les principales ressources à l'exportation du territoire. En 1972, 15.600 tonnes de poissons congelés ont été exportées pour une valeur de 898 millions FNH, contre 13.300 tonnes valant 651 millions FNH en 1971. Cette production est intéressante pour le condominium par les droits de sortie qu'elle procure. Elle ne fournit qu'une centaine d'emplois de manœuvre aux populations locales. Les pêcheurs, au nombre de 750, sont d'origine coréenne ou formosane. Le personnel d'encadrement est japonais.

Les Nouvelles-Hébrides exportent du bois vers la France, la Nouvelle-Zélande et l'Italie. Mais une partie de cette production est utilisée sur place par une filiale de la Société « Rougier et Fils » pour satisfaire une forte demande d'éléments pour maisons préfabriquées.

Les exploitations des gisements de manganèse de Vaté se poursuit de façon satisfaisante, notamment grâce au maintien de la demande nipponne.

Enfin, il faut noter que l'archipel des Nouvelles-Hébrides dispose d'un patrimoine touristique de grande valeur. Cette richesse demeure encore peu exploitée. En 1972, des hôteliers et les compagnies aériennes desservant le territoire ont au sein d'une « association pour le tourisme aux Nouvelles-Hébrides » lancé une campagne promotionnelle en faveur du tourisme dans le condominium, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le niveau de prix relativement peu élevé par rapport à celui des autres îles du Pacifique est un argument publicitaire non négligeable. Les renseignements statistiques ne sont pas encore suffisants pour apprécier la place tenue par le tourisme dans l'économie locale et connaître ses perspectives d'avenir. A la fin de 1972, 228 chambres d'hôtel étaient en service.

*
* *

Néanmoins, certains problèmes commencent à prendre un caractère préoccupant. L'attitude britannique quant à l'avenir du condominium impose à notre pays de devoir définir à bref délai la politique qu'il entend suivre à l'égard de ce territoire. Le retard

observé en matière d'instruction publique, la réforme foncière, la réforme judiciaire sont autant de thèmes mobilisateurs pour l'obtention de l'indépendance auprès d'une population autochtone, dont la majorité est de confession protestante et parle une langue dérivée de l'anglais. Des manifestations ont déjà été organisées sur ces thèmes. Elle semblent être accueillies avec bienveillance de la part des autorités britanniques.

Notre pays doit suivre attentivement l'évolution politique locale et dès à présent prévenir les incidences qu'elle ne saurait manquer d'avoir sur l'avenir de notre présence dans le Pacifique.

Wallis et Futuna.

Les perspectives économiques restent en l'état actuel des choses limitées. Le tourisme en particulier, auquel on pourrait songer comme pôle de développement possible est bridé par des facteurs défavorables parmi lesquels il faut citer l'inexistence d'hôtels suffisamment confortables. Dans ces conditions, les départs d'originaires du Territoire qui s'emploient en Nouvelle-Calédonie constituent une source de revenus importants pour les familles restées sur place.

L'effort de développement passe par la vulgarisation de techniques agricoles plus modernes ; les essais d'implantation de cultures d'exportation entrepris n'ont pas donné de résultats suffisamment significatifs, aussi le service de l'économie rurale s'efforce-t-il d'améliorer les procédés de culture traditionnels. De nouvelles parcelles de démonstration pour les cocotiers et les plantes vivrières ont été mises en place, notamment près de la capitale de Mata-Utu, des graines et des plantes sélectionnées sont distribuées. Le développement de l'arbre à tapa est encouragé pour permettre à l'artisanat local la confection d'objets prisés des touristes.

Le service de l'économie rurale a fourni des embarcations de pêche de type doris terre-neuvas et tente de vulgariser des méthodes de pêche rationnelles.

La construction tend à se développer grâce aux ressources que les Wallisiens émigrés en Nouvelle-Calédonie tirent de leur travail.

Territoire français des Afars et des Issas.

a) LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Jusqu'à une époque très récente, les estimations fournies quant à l'importance de la population variaient du simple au double. Le caractère nomade d'une fraction importante des autochtones et la perméabilité des frontières rendent aléatoire toute opération de dénombrement qui n'est pas effectuée avec des moyens suffisants.

Depuis 1970, une mission d'identification a entrepris l'identification matérielle et individuelle de toutes les personnes composant la population du territoire. Celle-ci s'élèverait à 163.500 autochtones auxquels s'ajoutent une dizaine de milliers d'Européens. En décembre 1972 a été mis en place un service d'État de la population comprenant un bureau d'identification, un bureau de la nationalité et un bureau d'état civil. Ce dispositif permanent doit permettre d'avoir une connaissance satisfaisante de l'état des populations.

Dès à présent, compte tenu du taux de croissance de 2,5 % des populations autochtones, le territoire va connaître une évolution démographique rapide que pourrait accentuer une immigration importante éventuelle. La tendance à la sédentarisation des populations revêt une acuité particulière en ce qui concerne la ville de Djibouti où le problème de l'emploi se pose en permanence.

b) LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'économie du territoire repose essentiellement sur l'activité pastorale et sur le port de Djibouti. Le secteur public assure l'essentiel des investissements collectifs dans le territoire et joue un rôle économique très important.

— Les activités du secteur primaire :

La pauvreté du sol, la rudesse du climat, la rareté de l'eau sont autant d'obstacles au développement agricole, qui demeure limité.

La production de biens à partir des ressources naturelles du territoire reste modeste et concerne deux secteurs différents de l'activité économique :

— un secteur traditionnel qui englobe encore la majeure partie de la population : l'élevage nomade ;

— un secteur en voie d'évolution, grossi progressivement des nomades qui se sédentarisent et renoncent au mode traditionnel d'existence pour chercher au centre administratif ou à Djibouti des ressources plus sûres dans l'agriculture ou l'artisanat.

Le passage d'un secteur à l'autre se fait très progressivement.

— *Le développement de l'activité pastorale :*

L'activité pastorale constitue l'essentiel du secteur productif traditionnel qui intéresse la presque totalité des habitants de l'intérieur.

Le troupeau du territoire était estimé en 1972 à 10.000 bovins, 20.000 chameaux, 150.000 ovins, 400.000 caprins et 2.000 ânes.

Cet élevage produit du lait et accessoirement de la viande et des peaux. La production de viande est faible : 350 tonnes par an (chevreaux, moutons) pour 54 millions F D. La production annuelle de lait se répartit entre : lait de vache : 130.000 litres ; de chamelle : 1 million de litres ; de chèvre : 10 millions de litres, pour une somme totale de 450 millions F D.

Les équilibres entre les effectifs des troupeaux et les ressources en eau et en pâturage sont difficiles à maintenir. La politique suivie vise à une amélioration qualitative du bétail et notamment de son état sanitaire.

Mais une mutation de la population pastorale rend délicate l'amélioration des rendements, dans la mesure où les éléments les plus jeunes et les plus dynamiques se sédentarisent et abandonnent l'activité pastorale aux populations agrées traditionnelles.

— *Le développement agricole* reste conditionné par la présence d'eau : les ressources en eau du territoire n'apparaissent en quantités suffisantes que dans des points limités du territoire : zone sud de Djibouti, plaines du Gobaad et du Hanle, le Doda (à l'Est de Dorra), la plaine littorale à l'Ouest de Tadjourah, le lit de l'oued Weina et le Grand Barra.

Plusieurs opérations récentes du F. I. D. E. S. ont concerné la mise en valeur de ces ressources en eau.

L'inexistence de la population sur certains de ces points a amené à conduire des actions de développement des cultures maraîchères (306 tonnes en 1972) à proximité de Djibouti, à Randa, dans le Gobaad et dans le Hanci. Cette production reste faible au regard de celle des importations de fruits et légumes (9.460.000 tonnes en 1972).

Les productions traditionnelles se poursuivent (dattes). On observe un développement récent des cultures de la doura et du maïs, en grains et en fourrage.

— *L'activité du port de Djibouti :*

Le port de Djibouti avec ses activités annexes demeure le principal pôle de développement du territoire.

Toutefois, l'activité portuaire a quelque peu souffert de la fermeture prolongée du canal de Suez, de la concurrence du port d'Assab et de la diminution du transit éthiopien.

En 1972, 1.046 navires ont touché le port de Djibouti (contre 3.000 en moyenne en 1965 et 1966 avant la fermeture du canal) :

— Tonnage en jauge nette : 5.374.000 en 1972, contre 5.741.000 en 1971 (et 14 millions en moyenne en 1965 et 1966) ;

— Opérations de soutage : 451.000 tonnes en 1972 (1.800.000 tonnes en moyenne en 1965 et 1966) ;

— Avitaillement en eau : 109.000 tonnes en 1972 contre 275.000 tonnes en moyenne en 1965 et 1966.

Les opérations commerciales ont concerné 328.000 tonnes en 1972, le transit éthiopien représentant environ 60 % de ce total (196.676 tonnes).

La zone franche portuaire, en cours d'aménagement, a attiré plusieurs entreprises, tournées soit vers le marché local, soit surtout vers les marchés d'exportation. Il convient de noter le projet actuellement à l'étude d'implantation d'un chantier de réparations navales.

— *L'activité du chemin de fer (franco-éthiopien) de Djibouti :*

Après la fermeture du canal de Suez, le trafic de la Compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien a connu une progression continue jusqu'à l'exercice 1970-1971. Depuis, il connaît une certaine régres-

sion qui tient à la concurrence des transports routiers assurant l'acheminement du transit éthiopien — notamment au départ d'Addis Abeba vers Assab.

Au cours de l'exercice 1971-1972, le Chemin de fer de Djibouti a transporté 96.900 tonnes en trafic d'exportation (transit d'Ethiopie), 102.094 tonnes en trafic intérieur et 361.120 voyageurs. Les recettes totales du trafic commercial se sont élevées à 15,6 millions de dollars éthiopiens contre 16,8 millions au cours de l'exercice précédent.

— *L'importance du secteur public :*

Les équipements d'infrastructure économiques ou sociaux sont financés par la métropole : F. I. D. E. S. et ministères techniques.

Les autorisations de programme déléguées au territoire se sont élevées, en 1971, à 8.640.000 F F et à 13,5 millions en 1972 ; 17,8 millions sont prévus pour 1973. La réalisation de ces différents investissements assure une activité régulière à de nombreuses entreprises, notamment dans le secteur de la construction.

Les Comores.

a) LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Le territoire compte actuellement 290.000 habitants environ, dont plus de la moitié ont moins de vingt ans. La population a successivement doublé en soixante-cinq ans (de 1870 à 1935), puis en trente et un ans (de 1935 à 1966). Le taux d'accroissement naturel depuis 1966 est de l'ordre de 3 % par an.

Sur la population active potentielle, qui représente moins de 45 % de la population totale, moins des deux tiers ont un emploi régulier. En 1969, la population active salariée représentait 12.000 personnes environ.

b) LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'économie des Comores est encore fondée presque exclusivement sur son agriculture. Mise à part la fonction publique, un secteur commercial qui touche surtout la clientèle métropolitaine et les couches aisées de la population et des activités de travaux publics étroitement dépendantes des marchés publics, l'agriculture pourvoit à l'essentiel des salaires, des revenus et des échanges.

Les exportations agricoles ont couvert 98,9 % en 1971 et 93 % en 1972 du produit des ventes de l'archipel. Cependant, malgré la progression des exportations agricoles, la balance commerciale n'a cessé de se dégrader du fait de la détérioration des termes de l'échange et des fluctuations incessantes des cours des produits tropicaux.

Le développement des productions agricoles de l'archipel est impératif. Le développement des cultures dites de rente (la vanille, les huiles essentielles, le coprah, le girofle) doit demeurer prioritaire pour la stabilisation du déficit de la balance commerciale. *Mais un véritable programme de développement des cultures vivrières doit être lancé pour tenir compte de l'abandon progressif de la culture du riz dont les rendements sont trop faibles dans les conditions écologiques de l'archipel.*

— *Cultures de rente* : quatre produits assurent l'essentiel du revenu agricole des Comores ; la vanille, les huiles essentielles, le coprah, le girofle.

La totalité de la production de vanille (207 tonnes d'une valeur de 12,3 millions de francs en 1972) est exportée. La Grande Comore assure 75 % de la production en petites exploitations familiales.

Les plantes à parfum (ylang), et les autres huiles essentielles (basilic, jasmin, malmarosa) fournissent un revenu global de 10,8 millions de francs pour un tonnage de 103 tonnes en 1972.

La production du coprah couvre 36.500 hectares. Sur les quatre îles les structures de production associent une majorité de petits producteurs et des plantations de grandes sociétés. Seules les quantités exportées (30 % de la production pour 1,8 million de francs en 1972) sont connues avec précision mais on peut dire que 33 % sont autoconsommées et 40 % détruits par les rats.

La production du girofle est cyclique (entre 200 et 700 tonnes) et provient essentiellement d'Anjouan (200 tonnes en 1972 pour une valeur de 3,3 millions de francs).

— *Cultures vivrières et maraîchères* : la production est plus modeste. Elle comprend des féculents, du maïs, de la banane et du riz.

— *La pêche* : la production réelle est inconnue. Le nombre de pêcheurs est évalué à 2.500 avec 3.000 embarcations environ, mais le mode de pêche reste rudimentaire et la production est surtout familiale.

Désavantagée par l'isolement géographique, l'insuffisance des terres cultivables, la pauvreté des ressources du sol, le taux élevé d'accroissement démographique et le désengagement particulier de la Société anonyme de la Grande Comore, une des sociétés du type « colonial » de l'archipel, *la situation des Comores ne peut s'améliorer sans un transfert important et continu de fonds publics, accompagné par des actions nécessaires à la maîtrise de la démographie.*

Il paraît urgent de rompre avec la poursuite d'une simple politique de maintenance à court terme qui a pour effet notamment de fixer le niveau des crédits en fonction de la conjoncture politique locale.

*
* *

La nécessité pour la Métropole de définir une politique précise à l'égard des Comores se pose avec d'autant plus d'acuité que la Chambre des députés de ce territoire a manifesté le 22 décembre 1972 le désir d'accéder « à l'indépendance dans la coopération et l'amitié avec la France ».

Ce vœu est interprété par les uns, très peu nombreux, comme une demande d'accès immédiat à l'indépendance, par d'autres, comme la volonté de devenir indépendant après un période transitoire. Les habitants de Mayotte, quant à eux pourraient peut-être demander le bénéfice d'un statut différent.

Dans une déclaration commune en date du 15 juin 1973, la France reconnaît la vocation de l'archipel à l'indépendance en prenant acte de la volonté de ses élus d'y parvenir de manière progressive et harmonisée. Les populations doivent être consultées dans un délai de cinq ans sur le projet d'indépendance formulé.

La période transitoire qui précédera l'indépendance sera l'occasion pour les Comores de faire l'apprentissage des compétences et prérogatives liées à l'exercice de la souveraineté externe. Elle doit

permettre aux Comoriens de prendre progressivement en main et de manière approfondie, l'administration du territoire, notamment dans les domaines monétaire et financier.

En toute hypothèse, quel que soit le statut futur de l'archipel, il appartient à la France de mettre en œuvre enfin des moyens nécessaires au « décollage économique », dans un délai très court, de ce peuple déshérité.

Saint-Pierre-et-Miquelon.

Sur cet archipel de 250 kilomètres carrés, composé de trois îles principales, vit une population de 5.600 personnes, dont 85 % demeurent dans la ville de Saint-Pierre.

L'économie du territoire n'a longtemps reposé que sur la pêche à la morue. Cette activité reste importante mais son déclin, constaté déjà depuis plusieurs années, s'accroît. Des activités récentes — le transit animal, le ravitaillement des navires, le tourisme — se sont développées. La métropole, en outre, contribue par son activité à accroître les revenus de la population.

La pêche en doris, petites embarcations à faible rayon d'action, montées par deux hommes qui rentrent chaque jour au port, a assuré un apport de 848 tonnes de poissons, en 1972, contre 1.060 tonnes en 1971 et 1.531 tonnes en 1967. La campagne ne dure que quatre à cinq mois, ce qui laisse un faible revenu aux pêcheurs. Cette pêche artisanale est progressivement délaissée.

La pêche pratiquée par la Société de pêche et de congélation (S. P. E. C.) avec des chalutiers, n'a fourni que 3.203 tonnes de poissons en 1972 contre 3.955 tonnes en 1971 et 6.677 tonnes en 1967. La S. P. E. C. connaît de graves difficultés d'exploitation et a eu recours à des subventions publiques. Une société à capitaux privés, la Société Interpêche (filiale commune de deux grandes sociétés métropolitaines, la « Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques » et la « Société navale caennaise ») doit la remplacer. Elle disposera de nouveaux chalutiers, actuellement en cours de construction, et d'une nouvelle usine de traitement du poisson, dont la construction sur les fonds du F. I. D. E. S., commencée en 1972, est pratiquement terminée.

Il n'y a pas d'élevage proprement dit à Saint-Pierre, mais *du bétail y transite* pour des raisons sanitaires. A la suite d'un accord franco-canadien de 1969, concernant l'implantation à Saint-Pierre d'une station de quarantaine, des bovins de race charolaise importés de France séjournent environ quatre mois dans le territoire avant d'être exportés vers le Canada, afin qu'il puisse leur être délivré un certificat attestant qu'ils sont exempts de fièvre aphteuse. Environ 1.700 bêtes sont passées par la station de quarantaine, entre 1969 et 1972, dont 700 à 800 en 1972 (700 entrées, 800 sorties), et la différence de valeur entre les bêtes entrées et sorties au cours de ces quatre années a atteint 13 millions de francs français, dont 9 millions en 1972. Les perspectives pour 1973 et 1974 sont favorables : accroissement prévu du nombre des quarantaines, possibilités d'exportation au Mexique et peut-être aux Etats-Unis.

La proximité de Terre-Neuve et du Canada, le dépaysement que procure un mode de vie typiquement français et la possibilité d'acheter certains articles de luxe à des prix relativement bas concourent à attirer à Saint-Pierre un nombre de plus en plus important de *touristes* canadiens. Il en est venu 11.300 en 1972, soit deux fois la population du territoire contre 4.100 en 1967. La durée moyenne de séjour des touristes a fléchi à 2,6 jours en 1972, contre trois jours en 1971. La raison en est que 5.700 touristes sont simplement venus pour vingt-quatre heures environ, à l'occasion de dix-sept croisières maritimes Montréal—Saint-Pierre, organisées par une agence canadienne. Pour 5.600 touristes, le nombre de journées de pension a été de 30.000 environ, et la durée moyenne de séjour de 5,4 jours. Les 360 chambres offertes aux touristes, à la fin de l'année 1972, ont donc été occupées à peu près en permanence, si l'on considère que la période touristique ne dure que deux à trois mois. Ces chambres existent principalement chez les particuliers.

Le port de Saint-Pierre a toujours servi d'escale à un certain nombre de navires français et étrangers, venus pêcher sur les bancs de Terre-Neuve. Le trafic s'est accru depuis la mise en service en 1967 d'un nouveau port, financé par le Fonds européen de développement et le F.I. D. E. S. Le nombre des navires entrés dans le port a été de 1.533, jaugeant 1.375.000 tonneaux, en 1972, contre 1.446, jaugeant 1.251.000 tonneaux en 1971, et 1.384, jaugeant 88.000 tonneaux, cinq ans auparavant en 1967.

Cet accroissement de trafic ne s'est cependant pas accompagné de la création d'emplois supplémentaires. Le nombre d'heures de travail des dockers, qui avait beaucoup augmenté entre 1967 (105.000 heures) et 1970 (235.000 heures), a fléchi en 1971 (122.000 heures) et de nouveau en 1972 (113.000 heures). La mise en place de nouvelles techniques de transbordement en pleine mer, moins onéreuse que le transbordement dans les ports, explique cette situation.

La métropole assure directement l'activité des services d'intérêt général à Saint-Pierre — administration, justice, police, enseignement — tant en ce qui concerne leur fonctionnement que leurs investissements : elle intervient aussi par l'intermédiaire du Fonds d'investissement pour le développement économique et social ; elle contribue enfin au financement des services locaux, en versant une subvention d'équilibre au budget territorial. Ces actions permettent essentiellement le développement de la construction, des travaux publics et des activités tertiaires.

CHAPITRE II

EXAMEN DES CREDITS INSCRITS AU TITRE DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

A. — Les dépenses ordinaires.

1. LES MESURES ACQUISES

En ce qui concerne les mesures acquises, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 13,1 millions de francs, résulte de l'application de décisions relatives au personnel et de majorations de subventions, d'une part, et de la non-reconduction de crédits ouverts en 1971, d'autre part.

a) *L'application de décisions relatives au personnel et au fonctionnement des services.*

Pour + 3,3 millions de francs au titre de l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations publiques (personnels de l'administration centrale et personnels d'autorité en service dans les Territoires d'Outre-Mer) intervenues le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre 1972, et le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin 1973.

Pour 2,9 millions de francs au titre de l'application de textes (indemnités spécifiques, révisions statutaires, prestations familiales).

b) *Les subventions.*

Pour + 7,9 millions de francs, des subventions sont octroyées aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques.

c) *La non-reconduction de crédits ouverts en 1972.*

Les dotations servant au financement des dépenses de fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer au titre des immobilisations en 1973 ne sont pas reconduites pour 1974, de même que celles inscrites aux chapitres 34-92 et 34-02 et relatives à l'acquisition de matériel et au parc automobile.

2. LES MESURES NOUVELLES

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit supplémentaire de 193 millions de francs est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en deux rubriques :

— les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;

— les mesures diverses.

a) *Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.*

Les crédits consacrés à ces opérations (+ 2,7 millions de francs) doivent permettre :

— un aménagement des effectifs du personnel d'activité en service dans les Territoires d'Outre-Mer. Quarante-cinq emplois sont créés qui intéressent notamment :

- * le Territoire des Afars et des Issas où onze emplois des cadres territoriaux sont créés pour satisfaire aux besoins du service de l'état civil et de la population.

Le service d'Etat de la population a été créé par arrêté du 15 décembre 1972 du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire des Afars et des Issas. Il est composé de trois bureaux : un bureau d'identification, un bureau de la nationalité et un bureau d'état civil.

En application de l'article 12 de la loi n° 72-458 du 2 juin 1972 relative à l'état civil dans le territoire français des Afars et des Issas est intervenu le décret n° 73-376 du 27 mars 1973 portant application de la loi susvisée.

Ce décret fixe notamment les conditions de tenue des audiences foraines prévues par l'article 4 de la loi et les formalités que les personnes ne justifiant pas de la nationalité française doivent remplir avant célébration du mariage.

En sus des tâches qui entrent normalement dans ses attributions le service de l'état civil est chargé de tenir à jour l'inventaire de la population et d'exploiter les résultats de la mission d'identification des populations qui a terminé ses travaux à la fin de l'année 1972 et dont le rapport constitue le document administratif de base en la matière.

- * la Nouvelle-Calédonie où l'afflux des populations d'origine wallisienne, néo-hébridaise et polynésienne rend nécessaire la création d'un bureau des minorités où trois emplois des cadres territoriaux doivent être créés. L'accroissement des tâches administratives et d'assistance technique aux collectivités locales implique le recrutement de douze agents des cadres territoriaux ;
- * la Polynésie où dix emplois des cadres métropolitains et onze emplois des corps des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française sont créés pour tenir compte de l'accroissement des tâches administratives et pour régler les affaires domaniales.

L'ensemble de ces créations d'emplois est accompagné de dépenses induites : transports, déplacements, mobilier, véhicules.

— la transformation de trente emplois par la substitution à divers emplois de l'ancien cadre de la France d'Outre-Mer des emplois de corps métropolitain de droit commun (— 0,4 million de francs).

b) *Les mesures diverses.*

Les dépenses nouvelles inscrites tant au titre des moyens des services que des interventions publiques se traduisent par un accroissement de crédits de 16,6 millions de francs.

En ce qui concerne les *moyens des services* (Titre III), la progression des crédits résulte essentiellement :

— de mesures relatives aux besoins de l'Administration centrale. L'augmentation des crédits d'action sociale, l'entretien du matériel et divers remboursements à d'autres administrations justifient l'inscription de mesures nouvelles pour un montant de 0,3 million de francs ;

— de l'ajustement aux besoins des dotations de matériel destinées au fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer (+ 1,5 million de francs).

En ce qui concerne les *interventions publiques* (Titre IV), sont envisagées deux séries de mesures relatives :

- à des ajustements aux besoins ;
- à des économies.

Les *ajustements aux besoins* concernent la majoration :

— *D'une part*, pour un montant total de 1,35 million de francs, des crédits réservés :

1° Bourses d'enseignement supérieur :

La politique de développement de l'enseignement du premier et du second degré, appliquée depuis une dizaine d'années dans les territoires d'Outre-Mer se traduit maintenant par l'accroissement, d'année en année, du nombre des bacheliers dont beaucoup désirent acquérir en métropole des diplômes d'enseignement supérieur.

Au cours des dernières années, le nombre des bourses d'enseignement supérieur accordées n'a cessé d'augmenter pour atteindre 185 en 1972-1973.

Pour l'année universitaire 1973-1974, une nouvelle progression du nombre des bourses doit être envisagée, compte tenu de l'accroissement des effectifs enregistré dans les classes terminales. Il apparaît qu'environ trente bourses supplémentaires doivent être prévues tandis qu'un réajustement du taux actuel des allocations annexes à ces bourses se révèle indispensable en raison de la hausse générale des prix en France.

2° Voyages de jeunes professionnels :

Dans le souci de resserrer les liens entre la métropole et les Territoires d'Outre-Mer, le Gouvernement s'est attaché à favoriser une meilleure connaissance des réalités métropolitaines dans les divers domaines : culturel, économique et social notamment, de la part des jeunes gens originaires des territoires.

Cette action comporte principalement la venue en France, pour des séjours de quelques semaines, de groupes de jeunes gens qui n'ont pas eu la possibilité de connaître la Métropole.

3° Formation professionnelle :

La formation professionnelle des travailleurs originaires des Territoires d'Outre-Mer figure au nombre des actions à réaliser en priorité qui ont été retenues par le VI^e Plan.

Les crédits inscrits, dont le montant est demeuré invariable depuis plusieurs années, se révèlent insuffisants étant donné que le nombre des candidats aux stages en Métropole s'accroît chaque année. De plus, il apparaît urgent de majorer le taux des bourses, qui ne correspond plus aux conditions économiques présentes.

4° Sports et activités socio-éducatives :

Les crédits demeurés inchangés depuis plusieurs années, se révèlent insuffisants pour faire face à des besoins croissants et aux répercussions de la hausse des prix.

Ils sont utilisés essentiellement à financer les échanges sportifs entre la Métropole et les Territoires. Ils permettent l'envoi Outre-Mer d'équipes sportives métropolitaines et la venue en Métropole d'équipes sportives d'Outre-Mer, la mise à disposition temporaire des territoires d'animateurs, d'éducateurs et de moniteurs qualifiés.

Ils sont aussi, pour partie, confiés au Service social du département pour accorder des secours d'urgence à des personnes privées originaires des Territoires se trouvant dans une situation précaire en Métropole.

Du fait de l'augmentation des dépenses de transport (la voie maritime, moins coûteuse, n'étant plus utilisée), ainsi que de l'accroissement du nombre des originaires qui viennent en Métropole, une majoration des crédits a dû être prévue pour 1974.

5° Action culturelle :

La création en 1973 d'un article spécial « Action culturelle » correspondait à un besoin réel des Territoires d'Outre-Mer, dont l'éloignement géographique ajoutait à un isolement culturel profondément ressenti. Les opérations menées en 1973 pour pallier l'insuffisance des échanges en ce domaine, permettent de mieux définir les besoins et, partant, les modalités de l'action à promouvoir plus systématiquement sur les prochains exercices.

L'augmentation de crédit permettra :

— de développer les tournées culturelles dans les Territoires d'Outre-Mer, en étendant, notamment, les actions menées pour l'étranger par les différents organismes spécialisés ;

— d'entretenir, de renouveler par fractions et de compléter le matériel documentaire de base mis en place en 1973 pour constituer dans ces mêmes territoires des stocks de biens culturels : films, livres, affiches et imprimés divers, matériels audio-visuels, d'exposition et d'animation.

— *D'autre part*, des subventions d'équilibre allouées aux Territoires d'Outre-Mer (+ 4,7 millions de francs). Celles-ci sont versées à ces territoires afin de les aider à supporter les charges complémentaires de fonctionnement (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Comores, Terres australes et antarctiques) et de transport (Wallis et Futuna) à leurs besoins accrus en matière sanitaire (Nouvelles-Hébrides, Comores) et culturelles (Comores). La répartition est la suivante :

	(En millions de francs.)
— Wallis et Futuna.....	+ 0,40
— Nouvelles-Hébrides.....	+ 1,20
— Saint-Pierre et Miquelon.....	+ 0,55
— Terres australes et antarctiques françaises.....	+ 0,32
— Comores.....	+ 0,20

— *Enfin* des dotations relatives :

1° Au développement de l'enseignement dans le territoire des Afars et des Issas (1,5 million de francs).

Ce crédit permet de diminuer d'autant la charge que représente l'enseignement privé pour le budget territorial. Il est alors permis de consacrer l'essentiel des ressources ainsi dégagées à l'effort indispensable poursuivi dans le secteur de l'enseignement public. Au 1^{er} janvier 1973, la situation se présentait comme suit :

— Population totale.....	150.000
— Population scolarisable.....	45.000
— Population scolarisée.....	10.037

2° A la prise en charge à 60 % des rémunérations des personnels des corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie (6,4 millions de francs).

Cette mesure est prise en application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 portant création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. Elle a pour objet l'ajustement de la dotation budgétaire au coût réel de la prise en charge par l'Etat de 60 % des rémunérations.

Les crédits ouverts pour l'année 1973 sont insuffisants pour couvrir la totalité des dépenses de rémunération, en raison notamment du fait que les intégrations et reconstitutions de carrière, de même que certaines titularisations de fonctionnaires des différents corps techniques n'ont pu être menées à leur terme qu'au cours de l'année 1972.

Les effectifs s'élèvent à 1.007 agents pour lesquels, en année pleine, une dotation de 54.812.359 francs apparaît nécessaire.

3° A la recherche scientifique dans les terres australes (1,2 million de francs). Un bilan technique et financier de la recherche scientifique dans les terres australes est présenté en annexe à ce rapport (annexe n° 2).

Une *économie* est jugée possible sur les crédits de subventions aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer, au titre de la prise en charge par l'Etat de certaines catégories de personnels des cadres métropolitains affectés dans les services territoriaux (0,4 million de francs).

*
* *

Sans doute pourrait-on critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre et transferts. Cependant on peut estimer que lorsque celles-ci répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, elles doivent être octroyées dans la mesure où le budget de ceux-ci ne supporte pas de charges inutiles ou excessives.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les Territoires d'Outre-Mer sont en effet contraints :

— de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;

— de demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets ;

— de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

En fait, tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole ; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et des participations, d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les services territoriaux, d'autre part.

*
* *

B. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent :

— de 108,6 millions de francs en 1973 à 127,2 millions de francs pour 1974, au titre des autorisations de programme, soit une progression de 17,3 % ;

— et de 105 millions de francs en 1973 à 125 millions de francs pour 1974, au titre des crédits de paiement, soit une progression de 23,8 %.

1. LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Au chapitre 58-00, réservé aux opérations d'extension du port de Djibouti, aucune dotation nouvelle n'est prévue ni en autorisations de programme, ni en crédits de paiement. L'activité et les perspectives de développement du port ont été examinées dans le chapitre I^{er}.

2. LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Les subventions accordées essentiellement par l'Etat, par l'intermédiaire du F.I.D.E.S., permettent de financer les investissements dans les Territoires d'Outre-Mer :

a) Au titre de l'aide pour l'équipement hôtelier dans les Territoires d'Outre-Mer (chap. 68-01 nouveau) sont inscrits 2,4 millions de francs en crédits de paiement au titre d'opérations antérieures à 1973.

L'année 1972 a été la première année d'application de la réglementation de la prime spéciale d'équipement hôtelier dans les Territoires d'Outre-Mer instituée par le décret du 6 mai 1971.

Depuis 1973, les crédits destinés aux subventions de cette nature sont inscrits au budget des Charges communes, chapitre 64-01 : Aide à l'équipement hôtelier.

Ce chapitre a reçu pour 1974 une dotation de 35 millions de francs en autorisations de programme. La part réservée aux opérations entreprises dans les Territoires d'Outre-Mer n'a pas encore été déterminée. Pour 1973, elle avait été fixée à 6 millions de francs.

Un premier bilan de l'octroi de cette prime spéciale d'équipement peut être dressé. Entrée en application effectivement dans le courant de l'année 1972, cette nouvelle procédure a permis d'octroyer un montant total de primes de 4.950.000 F. Huit opérations réparties dans quatre territoires ont bénéficié de ces crédits :

	(En francs.)
— Polynésie française :	
Hôtel Kon Tiki.....	450.000
Hôtel Kia Ora.....	148.000
Hôtel Bali Hai.....	275.000
Hôtel Bora Bora.....	320.000
— Nouvelle-Calédonie :	
Château-Royal	2.390.000
Isle de France.....	300.000
— Nouvelles-Hébrides :	
Coral Tour.....	970.000
— Comores :	
Le Caelacanth.....	97.000

Une opération concernant la Société Travelodge en Polynésie française doit faire prochainement l'objet d'une décision d'attribution de prime, pour un montant estimé à 2.400.000 francs.

De nombreux projets sont à l'étude pour les exercices 1974 et 1975. Pour ces projets, le montant approximatif de la prime d'équipement hôtelier susceptible d'être attribuée est estimé actuellement ainsi :

— Polynésie française :	Montant estimé, (en francs).
Société Matavai	1.320.000
Club méditerranée	530.000
Moana	160.000
Royal Papeete	1.110.000
— Territoire français des Afars et des Issas :	
Société Le Méridien (Djibouti)	900.000
— Comores :	
Maloudja	49.000
— Projets divers :	
Air France (Comores)	3.000.000
Maeva (Polynésie)	»

b) Au titre de l'équipement administratif des Territoires d'Outre-Mer (chap. 68-94) figurent pour 1974 :

- des autorisations de programme de 18,2 millions de francs ;
- et des crédits de paiement de 19 millions de francs.

Ces dotations doivent permettre le financement soit de bâtiments administratifs (6 millions de francs), soit de logements pour fonctionnaires servant dans les services d'Etat (6,5 millions de francs), soit de la recherche scientifique dans le Territoire des Terres australes (4,8 millions de francs). Enfin une dotation de 0,9 million de francs est destinée à compléter les crédits déjà alloués pour certaines opérations en cours.

c) Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires).

— La Section générale :

	1973	1974
	(En millions de francs.)	
Autorisations de programme	66,3	84,5
Crédits de paiement	64	76,6

Par rapport à 1973, on constate que pour la Section générale du F. I. D. E. S., le montant des autorisations de programme est accru de 27,5 % contre 16,2 % l'année précédente et celui des crédits de paiement de 19,7 %.

La répartition de la dotation ainsi ouverte chaque année au chapitre 68-90, réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

S'agissant des opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la section générale. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative ; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S. :

	AUTORISATIONS de programme.
	(En millions de francs.)
Nouvelles-Hébrides	4.200
Terres australes et antarctiques françaises.....	2.500
Comores	10.500
Territoire français des Afars et Issas.....	9.000
Equipement communes Nouvelle-Calédonie	6.000
Equipement communes Polynésie	8.000
O. R. S. T. O. M.	2.700
Œuvres privées.....	3.000
Pénétrante Ouest.....	8.000
Equipement sportif et culturel.....	1.000
Etudes diverses.....	3.000
Actions économiques et sociales.....	17.600
Réserve pour opérations en cours d'étude.....	3.000
Total	84.500

— La Section des Territoires :

	1973	1974
	(En millions de francs.)	
Autorisations de programme.....	24,6	24,5
Crédits de paiement.....	26	27

Le montant des autorisations de programme accordé pour 1974 est du même ordre que celui de l'année précédente. Celui des crédits de paiement est augmenté de 10,2 % par rapport à ceux votés en 1973.

Pour les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme (Section locale) est donnée ci-après :

	AUTORISATIONS de programme.
	(En millions de francs.)
Saint-Pierre et Miquelon	2.000
Polynésie française	13.000
Nouvelle-Calédonie	6.500
Wallis et Futuna.....	3.000
Total	24.500

Si l'on rapproche les autorisations de programme des chapitres 68-90 et 68-92 (Section générale et Section locale du F. I. D. E. S.) des prévisions du VI^e Plan en ce qui concerne ledit F. I. D. E. S., on constate que les priorités alors établies ont été généralement respectées. Encore faudrait-il connaître l'affectation par territoire des interventions communes prévues en 1974.

TERRITOIRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				
	1971	1972	1973	1974 (1)	Prévisions du VI ^e Plan.
	(En millions de francs.)				
Comores	10,4	12,9	15	16,5	93,2
Territoire français des Afars et des Issas	6,5	9,3	8	9	56,4
Nouvelle-Calédonie	20,4	12,9	11	12,5	65
Wallis et Futuna.....	1,6	3,9	4	3	15,2
Nouvelles-Hébrides	6,1	6,5	7	4,2	24,4
Saint-Pierre et Miquelon.....	5,5	13,3	2,6	2	23
Polynésie française	14,6	19,3	18,5	21	96,8
T. A. A. F.	1,5	2	2,2	2,5	120
Interventions communes	3,2	2,9	22,6	38,3	
Total	69,8	83	90,9	109	494

(1) En ce qui concerne 1973, la répartition présentée n'a qu'un caractère indicatif ; les affectations définitives seront effectuées après examen du comité directeur du F. I. D. E. S.

Pour avoir une meilleure connaissance de l'effort entrepris par la Métropole à l'égard des Territoires d'Outre-Mer, il faut ajouter aux crédits du F. I. D. E. S. ceux inscrits pour les Territoires dans les budgets des ministères techniques. Enfin, il y a

lieu de rappeler qu'à l'ensemble des dotations budgétaires s'ajoutent des concours extérieurs : prêts et avances des organismes publics de crédit, subventions du Fonds européen de développement (F. E. D.).

*
* *

Dès à présent, grâce aux travaux entrepris par le Commissariat général du Plan après trois années d'exécution du VI^e Plan, il est possible de percevoir dans quelle mesure celui-ci sera réalisé à la fin de 1975. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un document établi en juillet 1973 et qui est joint en annexe (annexe n° 3). De cette étude a été extrait le tableau récapitulatif de réalisation du Plan.

VI^e PLAN. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Dotations budgétaires annuelles (Ministères techniques et F. I. D. E. S.).

Réalisation du Plan.

(En millions de francs [1].)

	ENVELOPPE VI ^e Plan (février 1970).	DOTATIONS ANNUELLES				DOTATIONS cumulées.	POURCENTAGE de réalisation.
		1971 (103,1) (2).	1972 (108,9) (2).	1973 (114,9) (2).	1974 (120,9) (2).		
Education nationale.....	142,50	12	25,20	29	24,50	90,70	63,6
		11,63	23,14	25,23	20,26	80,26	56,3
Jeunesse et sports.....	21,40	1,02	3,40	3,40	3,60	11,42	53,4
		0,98	3,12	2,95	2,97	10,02	46,8
Equipement	22,40	2,17	3,40	3,10	3,20	11,87	53
		2,10	3,12	2,69	2,64	10,55	47,1
Transport (AC + MM)	239,10	11,82	26,41	36,68	27,02	101,93	42,6
		11,46	24,25	31,92	22,34	89,97	37,6
Total ministères techniques	425,40	27,01	58,41	72,18	58,32	215,92	50,7
		26,17	53,63	62,79	48,21	190,80	44,8
F. I. D. E. S.	494,60	69,80	83,04	90,90	109	352,74	71,3
		67,70	76,25	79,11	90,15	313,21	63,3
Total général.....	920	96,81	141,45	163,08	167,32	568,66	61,8
		93,87	129,88	141,90	138,36	504,01	54,8

(1) Première ligne : francs courants ; deuxième ligne : francs constants.

(2) Francs constants : indice de transformation utilisé (source : Comptes de la Nation) :
1971/1970 = 103,1 ; 1972/1970 = 108,9 ; 1973/1970 = 114,9 ; 1974/1970 = 120,9.

En regard des « enveloppes » prévues au titre du VI^e Plan, par grandes catégories d'équipement, sont rappelées les dotations budgétaires (autorisations de programme) allouées en 1971, 1972 et 1973. Ce bilan provisoire pour trois années a été complété par les propositions de crédit faites pour 1974. Ainsi ont pu être établies les perspectives de réalisation du VI^e Plan dans les Territoires d'Outre-Mer à l'issue de la quatrième année d'exécution.

Le bilan est franchement mauvais. *A la fin de 1974, le Plan sera réalisé (en francs constants) à 54,8 %.* Certes, « l'enveloppe » prévue au titre du F. I. D. E. S. sera réalisée à 63,3 % à la même date, mais l'effort fait par l'ensemble des ministères techniques ne permettra de concrétiser que 44,8 % de l'objectif qui leur avait été fixé en 1970. Compte tenu des contraintes budgétaires, il est exclu que la dotation 1975 permette seulement d'atteindre un degré de réalisation acceptable.

Une telle politique budgétaire ne peut permettre de pallier les insuffisances de développement de ces pays. Elle risque de les maintenir encore pendant plusieurs années dans un état de pauvreté indigne de la France.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est limitée à un examen d'ensemble des crédits demandés au titre des Territoires d'Outre-Mer, laissant le soin aux représentants de ceux-ci de formuler leurs observations compte tenu des problèmes locaux qui se posent. Elle a toutefois chargé votre rapporteur spécial de présenter quelques réflexions sur l'avenir des Territoires d'Outre-Mer.

A ce titre, le Rapporteur général a attiré l'attention de la Commission sur le développement d'une campagne anti-française aux Nouvelles-Hébrides. Il a fait remarquer combien la remise en cause éventuelle de notre souveraineté sur ce territoire pourrait avoir de répercussion sur notre présence dans le Pacifique.

M. Monory, évoquant des informations recueillies sur place lors d'un récent voyage dans l'océan Indien, a précisé qu'il fallait ramener à de justes proportions les manifestations d'indépendance qui se sont révélées récemment dans les Comores. Il a demandé qu'un effort budgétaire supplémentaire soit fait au bénéfice de ce territoire, compte tenu de sa situation économique et sociale.

Partageant les préoccupations manifestées par MM. Coudé du Foresto et Monory, M. Armengaud a souligné l'urgence pour la France de définir clairement sa position quant à la place qu'elle compte réserver aux Territoires d'Outre-Mer dans la Communauté nationale.

Le président de votre Commission a montré combien il était important de redéfinir rapidement les conditions de la présence française dans l'océan Indien à la suite de notre départ de Madagascar et compte tenu de l'importance de cette zone sur le plan international et dans le domaine pétrolier. En ce qui concerne la situation sanitaire des Territoires d'Outre-Mer, il a fait observer que ces pays souffraient d'un sous-équipement médical important, et notamment d'une pénurie de médecins.

Sans doute l'augmentation de 13,8 % du budget des Territoires d'Outre-Mer en 1974 par rapport à 1973, l'accroissement de 11,3 % des dotations globales mises à la disposition de ces territoires en 1974 par rapport à cette année constituent-ils un effort qu'il ne saurait être question d'ignorer. Cependant il nous faut souligner que ces crédits ne permettent de parvenir, à la fin de l'année 1974, qu'à un pourcentage de réalisation de 54,8 % du VI^e Plan. Comme il est douteux que la dernière année du Plan voie rattraper l'important retard ainsi enregistré, la question fondamentale qui se pose est de savoir si la métropole entend fournir un effort budgétaire tel que les Territoires d'Outre-Mer puissent participer aux fruits de l'expansion nationale.

Il faut dans ce domaine être clair et définir une politique réaliste : la majoration des crédits alloués pour 1974, pour substantielle qu'elle puisse paraître, ne contribuera que très peu au progrès économique et social et, dans certains domaines, où inévitablement le taux moyen d'accroissement ne sera pas atteint, force sera d'observer un recul possible en raison de la hausse des prix enregistrés en métropole et accrue dans ces Territoires, par suite des nombreuses ruptures de charge.

Ainsi, malgré la progression de l'effort budgétaire, doit-on conclure à une simple reconduction sur le plan des réalisations. Or, l'accroissement démographique, l'aspiration légitime à un niveau intellectuel plus élevé, à de meilleures conditions de vie se fait de plus en plus sentir ; on peut dès lors se demander si c'est bien de stagnation et si ce n'est pas plutôt de régression qu'il s'agit.

Dans le même temps, le fossé s'accroît entre Français du sol métropolitain et Français d'Outre-Mer, montrant à l'évidence que, sur le plan économique, il existe deux catégories de nationaux. Est-ce bien le résultat recherché et comment ne pas voir, qu'au moment où de grandes ambitions nationales font défaut, nous avons la chance unique de pouvoir permettre à des Français, qui ont trop longtemps souffert de la pauvreté, de connaître une situation matérielle et intellectuelle améliorée. Ne leur fermons pas, ne nous fermons pas les routes de l'espérance.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget des Territoires d'Outre-Mer pour l'année 1974.

ANNEXES

ANNEXE I

Tarif des voyages aériens Métropole—T. O. M. à compter du 1^{er} janvier 1973.

TRANSPORT aller-retour au départ de Paris.	TARIFS NORMAUX les plus bas.		TARIFS PROMOTIONNELS les plus bas.		
	Première classe.	Classe économique.	Excursion.	Groupe.	Jeunes 12-26 ans.
(En francs.)					
<i>Territoires d'Outre-Mer.</i>					
Comores	6.852	4.464	5.410	3.680	2.960
Nouvelle-Calédonie	11.420	7.384	(15-55 jours).	(15 passagers).	
Polynésie française.....	11.624	7.432	5.446		2.980
			(15-55 jours).		
Territoire français des Afars et des Issas.....	5.294	3.590	2.553	1.486	2.406
			(28-45 jours).	(10 passagers).	

ANNEXE II

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LES TERRES AUSTRALES

La Recherche scientifique dans le Territoire a été prise en charge pour la première fois sur les crédits de l'enveloppe Recherche en 1966, alors que venaient d'être mis en place les organismes locaux justifiant cette mesure : la Direction des laboratoires scientifiques des T. A. A. F. et le Conseil scientifique.

C'est de cette date que les activités de recherche prennent leur essor. Jusqu'alors, le Territoire avait maintenu en service les laboratoires créés de 1956 à 1959 par les responsables de l'Année géophysique internationale et en 1962 par ceux de l'Année du soleil calme.

Depuis 1966, les crédits alloués l'ont été en vue d'assurer le fonctionnement des laboratoires déjà existants et de ceux nouvellement créés, de financer les « campagnes d'été » à caractère temporaire et souvent internationales ; ce qui a nécessité, dans les premières années, des dotations importantes avant d'arriver à un équilibre satisfaisant.

Il semble donc utile de donner ci-après non seulement le coût total des crédits engagés depuis cinq ans, mais encore la totalité de ceux alloués depuis 1966 :

ANNEES	CREDITS ENGAGES (En francs.)	POURCENTAGE d'accroissement.
1966	800.000	
1967	2.300.000	187,5
1968	3.680.000	60
1969	4.480.000	21,73
1970	5.160.000	25,22
1971	7.110.000	26,73
1972	9.010.000	26,72
1973	9.570.000	6,21

Total des cinq dernières années : 35.780.000 F.

Pourcentage moyen d'accroissement depuis 1966 : 50,58 %.

En 1974, les crédits demandés correspondent à un pourcentage d'accroissement de 12,59 % ; depuis 1973, les demandes faites pour le Territoire ont donc pour objet essentiel le maintien des moyens antérieurs.

*
* *

Les activités scientifiques du Territoire s'inscrivent, pour la plupart, dans les options retenues comme prioritaires par la Commission de la recherche qui a défini la politique de recherche française pour la durée du VI^e Plan. Elles se rattachent plus précisément :

— au secteur de programmation n° 2 (GS 2) : étude de la terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace ;

— au secteur de programmation n° 3 (GS 3) : Sciences de la Vie.

Elles ont le caractère de recherches fondamentales aussi bien en géophysique qu'en biologie. Leur justification est fondée sur la position privilégiée des quatre districts où elles s'exercent, tant du point de vue géographique, géomagnétique ou isolement.

Elles ont permis d'implanter un ensemble rare de laboratoires pluridisciplinaires, bien équipés et qui ont provoqué, par la qualité de leurs travaux, des demandes de participation étrangère provenant des principales puissances du club antarctique.

Les divers programmes qui se sont ainsi développés en coopération internationale constituent un élément notable dans la participation française aux recherches de pointe entreprises à l'étranger ; elles permettent notamment aux chercheurs français d'obtenir des données sur les expériences spatiales réalisées par les Américains ou les Russes.

Telles quelles, ces recherches justifieraient leur poursuite et leur développement. Elles ont cependant un intérêt supplémentaire et direct pour le Territoire sur le plan de la recherche appliquée et la mise en exploitation de ses ressources potentielles. C'est ainsi que des activités de développement ont pour objet l'étude de la pêche des poissons et des crustacés dans les Terres australes ou encore celle de l'exploitation des algues, l'introduction de saumons à Kerguelen ; il convient, enfin, de signaler que les campagnes océanographiques ont, d'ores et déjà, permis de déceler, sur le plateau continental de Kerguelen, des terrains sédimentaires qui pourraient être pétrolifères ; c'est à la vue des informations recueillies que la Société ELF-E. R. A. P. a déposé un permis de recherches d'hydrocarbures.

ANNEXE III

Juillet 1973.

REEXAMEN DU VI^e PLAN DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIÈRE PARTIE. — Rapport général	54
Introduction	54
Développement des activités économiques et productives.....	54
Réalisation des infrastructures économiques et sociales.....	57
Conclusion	59
DEUXIÈME PARTIE. — Exécution du Plan de 1971 à 1973	60
Tableau n° 1. — Evolution des dotations Ministères techniques et F. I. D. E. S. pour l'ensemble des Territoires d'Outre-Mer.....	60
Tableaux n°s 2 à 8. — Evolution des dotations Ministères techni- ques et F. I. D. E. S. par territoire.....	60
Représentation graphique n° 9. — Taux d'exécution du Plan.....	64

PREMIERE PARTIE

Rapport général.

Conformément aux dispositions prévues par la loi d'approbation du VI^e Plan, ce rapport s'attache à l'examen de la situation du Plan à mi-parcours.

Les objectifs du VI^e Plan, commandés par la poussée démographique et le caractère artificiel des résultats économiques jusqu'alors obtenus avaient une orientation et une ampleur nouvelles.

Le bilan des activités économiques et productives et des infrastructures économiques et sociales doit permettre aux membres du Comité d'apprécier le degré d'exécution du Plan de 1971 à 1975.

1. — DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET PRODUCTIVES

11. — Agriculture. — Elevage. — Pêche.

Le VI^e Plan avait retenu le développement du secteur rural traditionnel :

- effort tendant à la sauvegarde et à l'extension des cultures d'exportation ;
- accroissement de la production des produits du cru pour satisfaire les besoins toujours plus grands d'approvisionnement de subsistance, trop largement assurés par voie d'importation.

Dans le secteur des productions agricoles, les actions ont principalement porté sur les fruits et produits maraîchers en Polynésie française et au T.F.A.I., sur le coprah en Polynésie française et aux Nouvelles-Hébrides, sur la vanille en Polynésie et aux Comores.

En Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna, à Saint-Pierre et Miquelon et au T.F.A.I., l'agriculture se développe lentement, subissant souvent des contraintes climatiques ou humaines défavorables.

En Polynésie française, les productions vivrières ont continué à se développer de 1971 à 1973 : le territoire commence à se suffire en certaines sortes de légumes (concombres, tomates) et à accroître la production d'autres sortes (salades, carottes et oignons).

Aux Comores, il vient d'être procédé à un examen de la situation agricole dans son ensemble afin de développer sensiblement ce secteur essentiel de l'économie vivrière.

Parmi les productions naturelles qui connaissent des difficultés, il faut indiquer que le coprah, qui représente en Polynésie française et aux Nouvelles-Hébrides une ressource importante, a vu ses débouchés se restreindre : le savon et les détergents, dont il a longtemps constitué la base, sont de moins en moins fabriqués à partir du coprah et de plus en plus à partir des produits de synthèse. Alors que la demande tendrait ainsi à diminuer, l'offre s'est en même temps accrue, du fait d'apports importants en provenance des Philippines et d'Indonésie (mais actuellement un nouveau retournement se produit).

La production des Nouvelles-Hébrides a fortement diminué — ici un facteur aggravant : une série de cyclones ont causé des dégâts aux cocoteraies — alors que celle de Polynésie se stabilisait — et même augmentait en 1972 — car les cours locaux sont soutenus.

En ce qui concerne l'élevage, les Nouvelles-Hébrides enregistrent des résultats notables. Les exportations à destination de la Nouvelle-Calédonie — seul client — progressent fortement.

En Nouvelle-Calédonie, la production de viande a diminué en 1972, car l'élevage continue d'être considéré comme une activité peu rentable à côté des activités industrielles ou commerciales. Des efforts ont cependant été déployés et un système de crédit adapté a été mis en place.

En Polynésie française, la production laitière (1.200.000 litres en 1972, 700.000 litres en 1970) permet de satisfaire 90 % de la consommation locale de lait frais, fromages et yaourts.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, il n'y a pas d'élevage proprement dit. Par contre, du bétail y transite à la suite de l'accord franco-canadien de 1969 concernant l'implantation d'une station de quarantaine : environ 800 bêtes y sont passées en 1972.

Le développement de la pêche rencontre dans les territoires du Pacifique et à Saint-Pierre-et-Miquelon des difficultés propres à cette activité : problèmes de moyens, de commercialisation, de volume minimal de production, de recherches et d'expérimentation.

Malgré cela, on enregistre des réalisations intéressantes :

A Saint-Pierre-et-Miquelon, où la pêche en doris reste à un niveau stable (1.000 tonnes par an), la pêche industrielle est en pleine mutation : une société à capitaux privés, la société Inter-Pêche, filiale de la C. E. G. F. et de la Société navale caennaise, doit, dès le mois d'août 1974, remplacer la S. P. E. C., dont les graves difficultés d'exploitation contraignaient les Pouvoirs publics à la subventionner pour la maintenir en activité. Elle disposera de deux nouveaux chalutiers, actuellement en cours de construction, et d'une nouvelle usine de traitement du poisson dont la construction, prévue au Plan sur les fonds du F.I.D.E.S., a commencé en 1972.

Aux Nouvelles-Hébrides, la pêche au thon qui est pratiquée par la South Pacific Fishing Corporation — à capitaux australiens et japonais — est à l'origine des exportations les plus importantes du Condominium.

En Polynésie française, la pêche se développe, alors que le territoire, usant de la présence du C. N. E. X. O., poursuit des expériences de pisciculture et d'ostréiculture prometteuses.

12. — *Le tourisme.*

Le développement du tourisme dans les territoires du Pacifique est surtout sensible en Polynésie française. Cependant, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie ne manquent pas de potentiel.

En Polynésie française, l'activité touristique s'est accrue (1967 : 23.600 ; 1970 : 48.300 ; 1971 : 63.200 ; 1972 : 69.200) à un rythme élevé qui tend à fléchir du fait d'une certaine insuffisance de la capacité hôtelière. 1.260 chambres modernes sont en service et les hôtels ont un coefficient de remplissage de 68 %, très satisfaisant.

Des projets hôteliers importants en cours de réalisation ou d'étude devraient accroître sensiblement la capacité hôtelière, alors que des liaisons aériennes nouvelles ou plus fréquentes faciliteront l'arrivée des touristes.

Saint-Pierre et Miquelon mérite une mention particulière pour le développement d'un tourisme familial que l'on y constate.

Aux Comores et au territoire des Afars et des Issas, enfin, le tourisme commence à devenir un des axes de l'activité locale.

13. — *Le Nickel.*

Le VI^e Plan de la Nouvelle-Calédonie était dominé par des objectifs ambitieux d'expansion de la métallurgie du nickel, avancés par différentes sociétés.

Or, la période 1970-1973 est marquée sur le plan mondial par un retournement complet de la conjoncture : à partir de 1970, la production de nickel a augmenté, rattrapant la consommation, cette année là, la dépassant très sensiblement en 1971 et 1972.

Cette conjoncture défavorable a provoqué le ralentissement et la modification des projets d'installation de nouvelles sociétés métallurgiques, alors que la S. L. N. ne pouvait tirer pleinement profit des investissements entrepris depuis 1969 et achevés en 1972 : la capacité de production de cette société est ainsi passée de 35.000 tonnes, fin 1969 (trois bas fourneaux et six fours Elkem) à 80.000 tonnes, fin 1972 (trois bas fourneaux, huit fours Elkem et trois fours Deweg), alors que sa production effective n'a été que de 59.000 tonnes.

Le groupe « Patino mining corporation » s'était associé, en 1970, avec la société « Le Nickel » pour former la « Société métallurgique calédonienne » (Somécal), qui devait étudier un projet d'implantation d'usine à Poum, dans le nord du territoire.

Le projet n'ayant pas abouti, le groupe Patino l'a repris, avec d'autres associés. Par l'intermédiaire de sa filiale française, la « Compagnie française d'entreprises minières, métallurgiques et d'investissements (Cofremmi), il a formé, en octobre 1972, avec le groupe français « Péchiney-Ugine-Kuhlmann » (P.U.K.) et la société suédoise « Granges », une nouvelle société, la « Société minière et métallurgique du nickel » (Somméni). Le capital initial de cette société (7.500.000 F) est réparti entre les trois associés à raison de 42 % pour la Cofremmi, de 38 % pour le groupe P.U.K. et de 20 % pour la société Granges. Il pourrait être réparti différemment si, dans l'avenir, des capitaux calédoniens désiraient s'associer à l'entreprise : la possibilité leur en est, en effet, offerte, jusqu'à concurrence de 10 % du capital.

La société a procédé à des essais de traitement de minerai dans le courant de l'année 1972. Elle a déposé une demande d'agrément fiscal, en janvier 1973, en vue de la construction d'une usine à Koumac, à 50 kilomètres au sud du site primitivement envisagé de Poum. Cette usine produirait des ferro-nickels d'un tonnage équivalent à 36.000 tonnes de métal pur par an. Les investissements sont évalués à 1,6 milliard de francs et pourraient être achevés à la fin de l'année 1975.

La « Compagnie industrielle et minière du Pacifique » (Cofimpac), constituée en 1969 pour étudier la création d'une usine dans le sud du territoire, n'a pas donné suite à son projet. Elle est en voie de dissolution.

Ce projet a été repris par deux groupes.

Le groupe « International nickel company of Canada » (I.N.C.O.) qui était l'un des principaux associés de la Cofimpac (il détenait 40 % du capital), a proposé la création d'une usine susceptible de produire 20.000 tonnes de métal pur par an, dans un premier stade, 50.000 puis 100.000 tonnes dans des stades ultérieurs. Les investissements concernant le premier stade sont évalués à 300 millions de dollars (1,5 milliard de francs) et pourraient être achevés à la fin de l'année 1977.

La « Société nationale des pétroles d'Aquitaine », associée à la société américaine « Freeport minerals », a également étudié la construction d'une usine susceptible de produire 22.000 tonnes de métal pur par an, à la fin de l'année 1977.

Ces deux projets sont basés sur l'exploitation des gisements latériques de la région de Goro, dont l'emplacement et le traitement ont déjà été étudiés par la Cofimpac, et qui appartiennent au domaine du bureau de recherches géologiques et minières.

Un troisième groupement s'intéresse aux gisements du sud du territoire (voisins mais différents de ceux de Goro). Il s'agit du groupement d'intérêt économique « Penamax », constitué en 1969 entre la « Société minière et métallurgique de Pennaroya », du groupe « Le Nickel-Pennaroya-Mokta », et la société américaine « American Metal Climax » (Amax). Ce groupe a procédé en 1972 au traitement dans une usine pilote de plusieurs milliers de tonnes de minerai latérique, dans le but de mettre au point un projet concret. Ces études sont poursuivies aux Etats-Unis.

2. — RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

21. — Territoire de la Nouvelle-Calédonie.

La dotation globale retenue pour le territoire était de 230 millions de francs, dont 165 pour les ministères techniques, et 65 millions pour le F. I. D. E. S.

Au cours des trois premières années du Plan, les dotations cumulées atteignent 61,61 millions pour les Ministères techniques, et 46,33 millions au titre du F. I. D. E. S.

Parmi les Ministères techniques, l'Education nationale a consenti un effort particulier (C. E. S., C. E. T., Centre de formation professionnelle). Parallèlement, d'importants travaux d'infrastructures ont été effectués dans le domaine des transports (port de Nouméa, R. T. 1), comme dans celui des télécommunications.

22. — Territoire de la Polynésie française.

La dotation globale retenue pour le VI^e Plan s'élève à 200,2 millions de francs, dont 103,4 millions pour les Ministères techniques et 96,8 millions pour le F. I. D. E. S.

Pour la réalisation de ces objectifs, la dotation cumulée des Ministères techniques s'élève à 25,57 millions de francs, alors que la part du F. I. D. E. S. atteint 58,82 millions de francs.

L'effort d'équipement a été particulièrement important en matière d'infrastructures urbaines (Papeete, Pirae, Faa) et aéronautiques. Au titre de l'Education nationale, l'effort est également sensible puisque les dotations cumulées traduisent un degré élevé de réalisation du Plan.

En revanche, le développement touristique reste ralenti par la relative faiblesse de l'augmentation de la capacité hôtelière.

23. — *Nouvelles-Hébrides.*

L'enveloppe prévue au titre du VI^e Plan pour ce territoire s'élève à 46,40 millions de francs dont 22 pour les Ministères techniques et 24,40 pour le F. I. D. E. S.

Pour les trois premières années du Plan, la dotation cumulée des Ministères techniques s'élève à 7,52 millions, celle du F. I. D. E. S. à 20,05 millions.

Les réalisations principales effectuées au cours de cette période concernent l'hôpital français et le lycée de Port-Vila, ainsi que le développement des voies d'accès et des moyens de transport.

24. — *Wallis et Futuna.*

L'enveloppe globale du VI^e Plan pour ce territoire s'élevait à 23,5 millions de francs, dont 8,30 pour les Ministères techniques et 15,20 pour le F. I. D. E. S.

La dotation cumulée des trois premières années s'élève à 3,50 millions de francs pour les Ministères techniques et 9,72 millions pour le F. I. D. E. S.

L'essentiel de l'effort d'équipement a porté sur la construction de la centrale électrique de Mata-Utu, sur la réalisation de la première tranche et le lancement de la deuxième tranche, de l'hôpital de Sia, ainsi que sur les travaux d'adduction d'eau, tant à Wallis qu'à Futuna.

25. — *Territoire des Comores.*

L'enveloppe globale retenue pour ce territoire au titre du VI^e Plan atteint 151,70 millions, dont 58,50 millions pour les Ministères techniques et 93,20 millions pour le F. I. D. E. S.

Après trois années d'exécution, la dotation cumulée des Ministères techniques atteint 38,86 millions et pour le F. I. D. E. S. la dotation est de 42,13 millions, soit un degré moindre de réalisation (39 %).

L'effort d'équipement le plus sensible portait sur les infrastructures routières, portuaires et aéronautiques. C'est ainsi que la dotation cumulée du Ministère des Transports atteint 34 millions de francs.

Il faut aussi noter, sur le plan social, en matière de santé, l'effort consenti pour la lutte contre les endémies et l'amélioration du centre hospitalier de Moroni.

26. — *Territoire français des Afars et des Issas.*

Le programme global retenu pour le VI^e Plan atteint 86,7 millions de francs (dont 56,4 millions pour le F. I. D. E. S. et 30,3 pour les Ministères techniques).

Au cours des trois premières années du VI^e Plan, les dotations accordées au T. F. A. I. par les Ministères techniques s'élèvent à 13,46 millions de francs. Elles relèvent plus particulièrement du Ministère des Transports (aménagement et équipement de l'aéroport de Djibouti, signalisation maritime) et du Ministère de l'Education nationale.

Durant cette même période, 26,60 millions de francs de crédits ont été ouverts sur la section générale du F. I. D. E. S.

En ce qui concerne les communications intérieures, les études de la route pénétrantes Ouest ont été accélérées, ainsi que plusieurs sections routières.

En ce qui concerne la politique de l'eau, les efforts ont porté sur l'équipement et l'implantation de nouveaux points d'eau en brousse et l'extension du réseau de distribution de Djibouti.

Un effort important a été consenti dans le domaine sanitaire (réalisation de plusieurs pavillons d'hospitalisation), ainsi que dans le domaine de l'enseignement (37 classes, centre F. P. A. de Djibouti).

Enfin, dans le domaine de l'énergie, les recherches géothermiques entreprises par le B. R. G. M. trouveront leur conclusion avant 1975.

27. — *Saint-Pierre et Miquelon.*

Pour ce territoire, la dotation globale du Plan est de 45,90 millions de francs, dont 22,30 au titre des Ministères techniques et 23,60 millions au titre du F. I. D. E. S.

La réalisation du Plan est pour le F. I. D. E. S. de 20 millions de francs en trois ans, et de 5,62 millions de francs pour les Ministères techniques.

La construction de l'usine de traitement du poisson s'achève en 1973, assurant ainsi le développement des activités de pêche du territoire dans le cadre de la Société Interpêche.

Il faut aussi mentionner les réalisations en matière d'urbanisme, d'assainissement et d'électrification à Saint-Pierre.

28. — *Terres australes et antarctiques françaises.*

Les réalisations portent sur la construction d'un quai de débarquement et d'un wharf, l'acquisition de matériel de génie civil, la construction d'une infirmerie et l'équipement des logements des bases.

*

* *

Ainsi, le taux de réalisation du VI^e Plan des Territoires d'Outre-Mer se situe, après trois années, à 43,6 %, dont 37 % pour les Ministères techniques et 49,3 % pour le F. I. D. E. S.

L'action du secteur privé s'exerce avec des effets très différents selon les territoires et les secteurs d'activité.

Enfin, le prix de revient des investissements est élevé, ceci étant dû au coût de la main-d'œuvre et au prix des produits importés.

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.
Pourcentages de réalisation du Plan.

Tableau récapitulatif.
 (En millions de francs.)

	ENVE- LOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTA- TIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.	ACCROISSEMENT annuel.	
		1971.	1972.	1973.		1972/1971.	1973/1972.
Education nationale.....	142,50	12,00 8,4 %	25,20 17,7 %	29,00 20,3 %	66,20 46,4 %	+ 13,20	+ 3,80
Jeunesse et sports.....	21,40	1,02 4,8 %	3,40 15,9 %	3,40 15,9 %	7,82 36,5 %	+ 2,38	»
Equipement	22,40	2,17 9,7 %	3,40 15,2 %	3,10 13,8 %	8,67 38,7 %	+ 1,43	— 0,30
Transports (A. C. + M. M.).....	239,10	11,82 4,9 %	26,41 11 %	36,68 15,3 %	74,91 31,3 %	+ 14,59	+ 10,27
Total Ministères techniques..	425,40	27,01 6,3 %	58,41 13,7 %	72,18 16,9 %	157,60 37 %	+ 31,40	+ 13,77
F. I. D. E. S.	494,60	69,80 14,1 %	83,04 16,8 %	90,90 18,4 %	243,74 49,3 %	+ 13,24	+ 7,86
Total	920,00	96,81 10,5 %	141,45 15,4 %	163,08 17,7 %	401,34 43,6 %	+ 44,64	+ 21,63

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Nouvelles-Calédonie.
 (En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	90,00	8,88	12,59	15,8	37,27
Jeunesse et sports.....	7,00	0,60	1,86	1,30	3,76
Equipement	8,00	0,85	1,32	1,05	3,22
Transports (A. C. + M. M.).....	60,00	6,93	6,86	3,57	17,36
Total Ministères techniques..	165,00	17,26	22,63	21,72	61,61
F. I. D. E. S.	65,00	20,47	12,89	12,97	46,33
Total	230,00	37,73	35,52	34,69	107,94

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Polynésie française.
 (En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	17,30	2,24	1,84	5,50	9,58
Jeunesse et sports.....	8,50	0,42	1,48	1,22	3,12
Equipement	4,00	0,43	0,68	0,62	1,73
Transports (A. C. + M. M.).....	73,60	1,64	4,89	4,61	11,14
Total Ministères techniques..	103,40	4,73	8,89	11,95	25,57
F. I. D. E. S.	96,80	14,56	19,36	24,9	58,82
Total	200,20	19,29	28,25	36,87	84,39

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Nouvelles-Hébrides.
 (En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	9,50	2,09	2,62	1,5	6,21
Jeunesse et sports.....	0,50	>	0,31	0,30	0,61
Equipement	1,00	0,11	0,17	0,15	0,43
Transports (A. C. + M. M.).....	11,00	0,03	0,12	0,12	0,27
Total Ministères techniques..	22,00	2,23	3,22	2,07	7,52
F. I. D. E. S.	24,40	6,11	6,44	7,5	20,05
Total	46,40	8,34	9,66	9,57	27,57

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Wallis et Futuna.

(En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	1,70	»	»	0,33	0,33
Jeunesse et sports.....	0,48	»	0,10	0,95	1,05
Equipement	0,50	0,02	0,03	0,03	0,08
Transports (A. C. + M. M.).....	5,70	0,27	1,29	0,48	2,04
Total Ministères techniques..	8,30	0,29	1,42	1,79	3,50
F. I. D. E. S.	15,20	1,35	4,17	4,20	9,72
Total	23,50	1,64	5,59	5,99	13,22

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Comores.

(En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	10,00	0,54	1,52	4,00	6,06
Jeunesse et sports.....	2,50	»	»	»	»
Equipement	1,00	0,11	0,17	0,22	0,50
Transports (A. C. + M. M.).....	45,00	1,02	12,46	20,84	34,30
Total Ministères techniques..	58,50	1,67	14,15	25,04	40,86
F. I. D. E. S.	93,20	10,48	12,90	18,75	42,13
Total	151,70	12,15	27,05	43,79	82,99

19 juin 1973.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Territoire français des Afars et des Issas.
 (En millions de francs courants.)

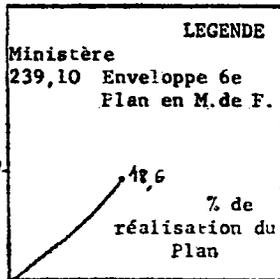
	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	9,00	1,08	2,30	0,50	3,88
Jeunesse et sports.....	2,00	0,18	0,39	0,50	1,07
Equipement	2,30	0,26	0,41	0,37	1,04
Transports (A. C. + M. M.).....	17,00	0,57	1,12	5,78	7,47
Total Ministères techniques..	30,30	2,09	4,22	7,15	13,46
F. I. D. E. S.	56,40	6,55	9,35	10,70	26,60
Total	86,70	8,64	13,57	17,85	40,06

19 août 1973

TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — FINANCEMENT DU VI^e PLAN
Ministères techniques et F. I. D. E. S. — Dotations et dotations cumulées.

Saint-Pierre et Miquelon.
 (En millions de francs courants.)

	ENVELOPPE VI ^e Plan.	DOTATIONS ANNUELLES			DOTATIONS cumulées 1971 + 1972 + 1973.
		1971 Autorisations de programme délégées.	1972 Autorisations de programme délégées.	1973 Autorisations de programme prévues.	
Education nationale.....	5,00	0,12	0,63	0,10	0,85
Jeunesse et sports.....	0,50	0	0,01	0	0,01
Equipement	5,00	0,31	0,47	0,53	1,31
Transports (A. C. + M. M.).....	11,80	0,99	1,16	1,30	3,45
Total Ministères techniques..	22,30	1,42	2,27	1,93	5,62
F. I. D. E. S.	23,60	2,95	13,33	3,71	19,99
Total	45,90	4,37	15,60	5,64	25,61



EXECUTION DU VIÈME PLAN

DANS LES T.O.M.

**% DE REALISATION DU PLAN
EN FRANCS COURANTS**

